

AGENCE
DE L'EAU
RHINMEUSE

rapport d'activité 2014





SOMMAIRE

Gouvernance, planification

10

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

20

Solidarité et coopération internationale

24

Redevances

28

Connaissance

32 Informer et sensibiliser le public et les acteurs

36

Ressources humaines et fonctionnement de l'établissement

40

Bilan financier

44

Indicateurs 2014 du contrat d'objectifs et de performance

2014



Paul Michelet
Directeur général
de l'agence de l'eau
Rhin-Meuse

Plusieurs temps forts liés à la gouvernance de l'eau ont marqué cette année 2014.

Tout d'abord la célébration des 50 ans de la première loi sur l'eau, qui en 1964, instaurait, selon une approche originale et moderne, la gestion de l'eau déconcentrée, et associant les différentes catégories d'acteurs, à l'échelle des bassins hydrographiques. Cette loi créait les comités de bassin et les agences de l'eau. Cet anniversaire a été une manière de regarder le passé pour constater les efforts consentis et les batailles gagnées, mais aussi les défis à relever et ainsi conforter, voire "réinventer", le chemin qui reste à parcourir pour mener à bien notre mission d'intérêt général en portant notre attention et nos efforts sur des enjeux nécessitant une approche plus transversale.

Le second temps fort a été le renouvellement des instances de bassin. Plus de 20% de membres nouveaux ont été accueillis en juillet au sein du Comité de bassin. Dans ce lieu d'expression de la vie démocratique, tous les usagers de l'eau (collectivités, acteurs économiques et associatifs, État) sont représentés. Pour son début de mandature, l'assemblée a adopté l'avant-projet de plan de gestion des eaux dont le législateur lui a confié la responsabilité. Cette "feuille de route" fixe et planifie les orientations et actions fondamentales pour la reconquête de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour les années 2016 à 2021. L'assemblée a également adopté l'avant-projet de plan de gestion des risques d'inondation porté par le Préfet coordonnateur de bassin, dont un volet est commun au plan de gestion des eaux. Cette indispensable coordination illustre que la politique de l'eau est une politique publique au carrefour de nombreux enjeux, dont certains deviennent de plus en plus prégnants : santé, urbanisme, prévention des risques, préservation de la biodiversité, protection des milieux littoraux, adaptation au changement climatique...

En 2014, la politique de l'eau a également fait l'objet d'un contrôle et d'une analyse transversale conduisant à une insertion au rapport public 2015 de la Cour des Comptes. Les observations, critiques et recommandations formulées seront à prendre comme un défi : elles doivent nous permettre de poursuivre nos efforts de transparence, de témoignage de l'efficacité et de l'efficience des politiques mises en œuvre, d'application rigoureuse des règles, mais aussi de soutien et d'incitation à l'engagement des maîtres d'ouvrage, et plus généralement de l'ensemble des acteurs des territoires.

L'année 2015 s'annonce elle-même comme devant être marquée d'étapes importantes : le 7ème Forum mondial de l'eau qui se tient en avril en Corée, le débat parlementaire sur le projet de loi "biodiversité", qui s'articule évidemment avec la question de la préservation des milieux naturels aquatiques et marins, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21) qui se tiendra à Paris en fin d'année, l'adoption définitive des SDAGE et plans de gestion des risques d'inondation, la révision du programme d'intervention de l'agence de l'eau...

Tout cela justifiera des inflexions, logiques et légitimes, de la politique de l'eau, et l'agence de l'eau Rhin-Meuse, forte des compétences de ses collaborateurs et de l'implication des membres des assemblées, s'y engagera avec volontarisme. Ce bilan d'activité 2014, avec les points forts et les axes de progrès qu'il permet de mettre en évidence, constitue une base de travail précieuse.

Je vous en souhaite une bonne lecture!



Les projets de mise à jour des plans de gestion des eaux ont été soumis à la consultation du public à partir du 19 décembre pour une durée de 6 mois. La consultation des acteurs, quant à elle, débutera en 2015. Si 2014 marque la seconde année de mise en œuvre du 10ème programme d'intervention, c'est aussi le début de la réflexion pour sa révision à mi-parcours.

PLANS DE GESTION DES EAUX MIS À JOUR AVANT CONSULTATION

Les projets finalisés pour les bassins du Rhin et de la Meuse ont été présentés et approuvés par le Comité de bassin au mois de décembre. Cette mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE, plans de gestion), instruments de planification, a nécessité tout au long de l'année 2014 une importante mobilisation. Des groupes de travail pilotés par un membre du Comité de bassin avec l'appui technique des services de l'agence de l'eau, de l'État et de l'Onema (office national de l'eau et des milieux aquatiques) se sont réunis 2 à 3 fois pour amender le document au regard des priorités et enjeux. Cette démarche, coordonnée par la Commission Planification, a permis d'échanger et de motiver les choix. Les principales actualisations portent sur la prise en compte de manière transversale des enjeux d'adaptation au changement climatique, l'instauration de mesures compensatoires en cas de dégradation de zones humides, le rôle croissant que devront jouer les intercommunalités dans la mise en œuvre des actions, le renforcement du suivi des polluants émergents...

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

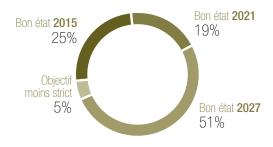
Si le premier plan de gestion des eaux (2009-2015) avait partiellement pris en compte cette dimension, elle est désormais intégrée à part entière pour ce nouveau cycle (2016-2021). Le bassin Rhin-Meuse, sur la base de simulations, sera soumis à des périodes de basses eaux plus longues et plus sévères et à des phénomènes orageux plus violents. Le plan de gestion prévoit des dispositions et des actions d'ordre général (la nature à notre service comme principe de base), thématiques (promotion des économies d'eau, amélioration des connaissances, adaptabilité des systèmes d'épuration...) et territorialisées (révision du schéma d'alimentation en eau potable de Metz et Nancy, usages de l'eau dans le piémont alsacien...). Ces actions s'intègrent pleinement dans le plan national d'adaptation au changement climatique.



L'adaptation au changement climatique, partie intégrante des dispositions du nouveau plan de gestion des eaux, est déclinée pour l'ensemble des enjeux.

Le plan de gestion des eaux

fixe l'ambition environnementale (objectifs de bon état des eaux, de réduction des émissions de substances dangereuses) et définit les règles du jeu administratives. Les programmes de mesures déterminent les actions à mener pour reconquérir et préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques, et ainsi atteindre les objectifs du plan de gestion.



Objectif de bon état à l'échéance 2021

Le futur plan de gestion des eaux 2016-2021 vise l'atteinte du bon état pour 40 à 50% des cours d'eau. Cet objectif est considéré comme ambitieux et réaliste au regard de ce qui a déjà été mis en œuvre.

(source : AERM 2014)

District Meuse:

33%

des habitants concernés par un risque d'inondation

District Rhin:

40%

des habitants concernés par un risque d'inondation

• PROGRAMME DE MESURES : IDENTIFIER ET CHIFFRER

De manière indissociable à la mise à jour des plans de gestion, la planification des mesures (actions) nécessaires pour améliorer l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques s'est poursuivie. Ce travail de co-construction a concerné environ 150 personnes mobilisant une large expertise avec l'ensemble des services de l'État et établissements publics ainsi que les animateurs des SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du bassin Rhin-Meuse. Le coût de ces actions (amélioration du fonctionnement des cours d'eau et des nappes et protection des zones humides, assainissement, réduction des pollutions issues des activités économiques) pour la période 2016-2027 a été évaluée à 2,5 milliards d'euros.

PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION

Selon le même calendrier de réalisation que le plan de gestion des eaux, les premiers projets de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour les bassins du Rhin et de le Meuse ont été adoptés. Ils ont pour objectif de réduire les conséquences humaines et économiques des inondations. Le groupe de travail "inondation" issu de la Commission Planification, élargi à tous les acteurs concernés par les inondations, a contribué activement à sa finalisation sous l'égide du préfet coordonnateur de bassin. Cette coordination était d'autant plus nécessaire qu'un chapitre portant sur la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau est commun aux deux plans de gestion (SDAGE et PGRI).

LES PROJETS SOUMIS À CONSULTATION DU PUBLIC ET DES ACTEURS

La phase de consultation du public a officiellement débuté le 19 décembre 2014 pour une durée de 6 mois. L'ensemble des documents sur les projets de plans de gestion des eaux et des plans de gestion des risques d'inondation ont été mis à disposition sur internet. Ils sont également consultables en préfecture et au siège de l'agence de l'eau. La consultation concerne également les acteurs institutionnels. Si les acteurs à consulter pour le SDAGE et le PGRI sont d'un point de vue réglementaire différents, le Comité de bassin a choisi de les consulter de manière indissociée. Ainsi au-delà des conseils généraux, régionaux, chambres consulaires, parcs naturels régionaux, conseils économiques et sociaux, établissements publics territoriaux de bassin, commissions locales de l'eau, la consultation a été élargie, pour la première fois, aux SCOT, communes, communautés de communes, syndicats de rivières...



Le plan de gestion des eaux au cœur des débats des instances de bassin



Une enquête auprès de collectivités pour évaluer leurs perspectives d'investissement

10^{èME} PROGRAMME D'INTERVENTION, DÉBUT DE LA RÉVISION

La révision du programme d'intervention de l'agence de l'eau a débuté mi 2014 après l'établissement de la feuille de route par le Comité de bassin. Cette révision se poursuivra tout au long de l'année 2015 pour une approbation en fin d'année.

BILAN À MI-PARCOURS

La présentation d'un bilan d'exécution du 10^{ème} programme à mi-parcours a permis d'évaluer l'atteinte et les écarts aux objectifs fixés. Cette évaluation a concerné tant le volet technique (typologie des aides accordées) que financier (redevances et aides).

HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

La Commission des Programmes s'est appuyée sur cette analyse critique, complétée par les éléments de cadrage nationaux et les dispositions du futur plan de gestion des eaux pour débuter sa réflexion. La Commission des Programmes a souhaité travailler sur un nombre restreint de scénarios en privilégiant l'approche qui permettra, au regard des capacités financières de l'agence de l'eau, de répondre au mieux aux objectifs de bon état des eaux.

Afin de tenir compte de la réalité du terrain, une enquête auprès d'un échantillon de collectivités a été lancée pour évaluer leurs perspectives d'investissement, à moyen terme, en matière d'assainissement et d'alimentation en eau potable.

COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE (100 MEMBRES)

40 collectivités 40 usagers 20 représentants de l'État

SES MISSIONS

avis conforme sur le programme et les redevances de l'agence de l'eau

planification des actions de la gestion de l'eau du bassin hydrographique dans le cadre des SDAGE

avis sur les réglementations et projets ayant un effet ou un lien direct avec l'eau et les milieux aquatiques

LES DATES

Le Comité de bassin Rhin-Meuse s'est réuni quatre fois en 2014 :

> 25 avril 2014 4 juillet 2014 17 octobre 2014 5 décembre 2014

Les procès-verbaux et délibérations sont accessibles au public sur www.eau-rhin-meuse.fr rubrique "les instances de bassin"

POLITIQUE DE L'EAU ET ÉVALUATION LES INSTANCES DE BASSIN

Les instances de bassin ont fêté leurs 50 ans. La loi du 16 décembre 1964, première grande loi sur l'eau, instaurait cette gouvernance originale et décentralisée par bassin versant. Les comités de bassin étaient créés. 2014, c'est aussi le renouvellement du comité de bassin après 6 ans de mandat.



Le nouveau Comité de bassin installé en juillet 2014. Il débute un mandat de 6 ans pour débattre des enjeux de l'eau et adopter des stratégies au bénéfice de tous

LE COMITÉ DE BASSIN

C'est en juillet 2014 que le nouveau Comité de bassin a été installé dans une configuration renouvelée. Toujours de 100 membres, il accueille 3 représentants supplémentaires du monde associatif (consommateurs, protection de la nature). Claude Gaillard, a été réélu à l'unanimité à la présidence. A ses côtés, Olivier Jacquin (collège des collectivités territoriales), Gilbert Bauer, Jean-Luc Pelletier, Jean Wencker (collège des usagers) occupent les postes de vice-présidents.

Le Comité de bassin a adopté les projets de plans de gestion des eaux, dont l'élaboration lui incombe. Ce vote était l'aboutissement d'un travail de concertation débuté 18 mois plus tôt. Le Comité de bassin a également adopté les projets de plan de gestion des risques d'inondation. Il a pris connaissance et approuvé les modalités de mise à consultation de ces documents auprès du public et des acteurs.

Le Comité de bassin a par ailleurs **rédigé une motion pour marquer son opposition** au prélèvement triennal sur le budget des agences de l'eau. Il a proposé aux ministères en charge de l'écologie et du budget que soit étudié l'élargissement des compétences des agences de l'eau (biodiversité, prévention des inondations) et ce, afin de respecter les principes fondamentaux de planification et de gestion décentralisées, tels que définis par la loi.

Le Comité de bassin :

- **a soutenu le renouvellement de la "Plateforme agricole"**, cadre partenarial formalisant l'engagement des parties prenantes (État, Agence de l'eau, Régions, Chambres d'agriculture) pour la reconquête des ressources en eau dégradées par les pollutions diffuses agricoles.
- **a contribué au débat national sur les données sur l'eau** en formulant plusieurs pistes de progrès : mise en place d'un système d'écoute client, communication sur des bilans à moyen et long terme, ouverture de l'accès aux données élémentaires...



Juillet 2014. De gauche à droite : Guy Fradin, président du Conseil d'administration, Paul Michelet, directeur général de l'agence de l'eau, Claude Gaillard, président du Comité de bassin, Chantal Castelnot, secrétaire générale pour les affaires régionales de Lorraine

• LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Le Conseil d'administration, présidé par Guy Fradin, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2014. L'essentiel de ces travaux a porté sur le suivi de la mise en œuvre du 10ème programme et sur les premières pistes de réflexion quant à sa révision, en veillant également au maintien des moyens accordés à l'établissement d'un point de vue financier et humain.

Les dates :

- 21 mars 2014 : adoption du compte financier et du rapport d'activité de l'agence de l'eau pour l'exercice 2013. Prise en compte du calendrier de révision du 10^{ème} programme, responsabilité partagée avec le Comité de bassin.
- 20 juin 2014 : informations relatives aux conditions de mise en œuvre du doublement de la redevance de prélèvement (dans le cas de réseaux d'eau potable peu performants) et sur une nouvelle redevance pour pollution par les substances dangereuses. Prise de connaissance du bilan social pour l'année 2013.
- 16 octobre 2014 : non adoption du projet de budget 2015 de l'agence de l'eau au regard de l'article 16 du projet de loi de finances pour 2015 qui tend à pérenniser un prélèvement sur les budgets des agences de l'eau, sur une base pluriannuelle, de façon concomitante à la poursuite de réduction des effectifs. Rédaction d'une délibération signifiant ce désaccord. Bernard Ingwiller et Gilbert Bauer sont élus vice-présidents du conseil d'administration, Michel George, président de la Commission des aides
- 4 décembre 2014 : **adoption du budget 2015** pour lequel les représentants du collège des collectivités territoriales et des usagers et le représentant du personnel se sont abstenus.

La Commission des aides financières

La Commission des aides s'est réunie 4 fois en 2014 pour l'examen de près de 400 dossiers de financement préparés par les services de l'agence de l'eau. Ces projets concourent à la mise en œuvre des priorités d'action pour la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

le Président

- + 22 administrateurs désignés par et parmi les membres du Comité de bassin : (11 collectivités, 11 usagers)
 - + État, 11 représentants
 - + 1 représentant du personnel

COMMISSION DES PROGRAMMES

Daniel BEGUIN (Commission mixte Comité de bassin / Conseil d'administration)

LES COMMISSIONS DU COMITÉ DE BASSIN ET LEUR PRÉSIDENT :

Commission planification
Gilbert BAUER

Commission agricole de bassin Jean-Luc PELLETIER

Commission industrie de bassin Patrick SIVRY

Commission information du public et coopération internationale Daniel DIETMANN

Commission géographique Moselle et Sarre René DARBOIS

Commission géographique Rhin supérieur et III
Daniel DIETMANN

Commission géographique Meuse et Chiers Michel ADAM

Commission du milieu naturel aquatique Véronique CORSYN

> Conseil scientifique Marc BENOIT

Groupe de travail technique "chlorures"
Alfred EXINGER

Groupe de travail directive "inondation"

Daniel BEGUIN

LES COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LEUR PRÉSIDENT

Commission des aides financières Michel GEORGE



En 2014, le taux global d'engagement des aides s'élève à plus de 93%. 80% des montants d'aides accordées l'ont été au titre des plans d'actions opérationnels territorialisés et des priorités du 10ème programme.



16,12€ aux acteurs économiques

pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



aux collectivités pour l'épuration des eaux usées **urbaines et rurales,** dont 8,31 € pour la solidarité envers les communes rurales, et 11,26 € de primes de résultat à l'assainissement collectif



9,13€

principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, en particulier, des cours d'eau - renaturation,

continuité écologique - et des zones humides



9,38€ pour l'animation des politiques de l'eau

(études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, coopération internationale, éducation, information)



principalement aux collectivités, dont 0,03 € pour la solidarité envers les communes rurales,

pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, notamment vis-à-vis des pollutions diffuses

et pour la protection des captages



9,61 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture



humanitaire

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2014 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2014)



300 km de cours d'eau restaurés sur la Meuse et ses affluents

RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

236 dossiers en faveur de la protection des cours d'eau et des milieux aquatiques ont été soutenus par l'agence de l'eau en 2014. 308 kilomètres supplémentaires de cours d'eau ont été restaurés. A noter que 2014 aura vu naître de nombreuses études et programmes plus globaux, ayant pour objectif de réfléchir à des synergies entre la restauration des cours d'eau et la prévention des inondations.

Ça se passe sur le bassin Rhin-Meuse avec le soutien de l'agence de l'eau

- → En Alsace, I'lll a été l'objet d'une étude inédite sur une grande partie de son linéaire (de Colmar à Erstein) dernièrement rétrocédée à la Région Alsace. L'objectif, établir un état des lieux précis de son état physique, des ouvrages présents, des différents maîtres d'ouvrage engagés. Le schéma de gestion de l'III a été présenté fin 2014. Il a pour objectif d'élaborer un programme d'actions global.
- → En Meuse, les communautés de communes de Commercy et de Varenne Montfaucon, avec le partenariat du conseil général de la Meuse, ont toutes les deux réalisé un programme de restauration de la Meuse et de ses affluents. En tout, ce sont 300 kilomètres de cours d'eau qui ont été restaurés, avec également la prise en compte de la thématique inondation sur leur secteur. De la même manière, l'établissement public territorial de bassin Meurthe-Madon a lancé un programme d'études identique sur son territoire.

Ça se passe sur le bassin Rhin-Meuse avec le soutien de l'agence de l'eau

→ L'ile du Rohrschollen à Strasbourg (67) est un site classé réserve naturelle nationale car représentative du milieu particulier que sont les forêts alluviales rhénanes. Totalement asséchée depuis de nombreuses années, elle a été remise en eau en 2014 grâce à d'importants travaux réalisés par Strasbourg Eurométropole.



L'ile du Rohrschollen a retrouvé son équilibre.

QUATRE FOIS PLUS DE ZONES HUMIDES RESTAURÉES

158 hectares supplémentaires de zones humides ont été protégés en 2014 par le biais de l'acquisition foncière. Ce chiffre a largement diminué en 2014 avec le désengagement des collectivités territoriales sur ce type d'opération. Le nombre d'hectares de zones humides restaurées a, quant à lui, augmenté de manière substantielle, passant de 140 en 2013 à 679 en 2014. 562 hectares ont été entretenus (114 en 2013) grâce à la maîtrise d'ouvrage de l'établissement public foncier de Lorraine.

L'agence de l'eau est partenaire du "Programme mares" initié par le

Vers un observatoire régional des mares



de préservation, restauration ou recréation de mares.



Ça se passe sur le bassin Rhin-Meuse avec le soutien de l'agence de l'eau

- → Des travaux d'envergure menés par EDF ont été nécessaires afin de relier le grand canal d'Alsace et la petite Camargue Alsacienne au niveau de Kembs (68). Une rivière artificielle a été totalement recréée afin de permettre aux poissons d'aller se reproduire dans la zone humide de la petite Camargue Alsacienne. En tout, ce sont 100 hectares qui ont été renaturés.
- → Dans les Vosges, l'usine Thentorey, implantée sur le secteur d'Éloyes et Jarménil, a restauré la continuité écologique de la Moselle sur un tronçon de 19 kilomètres grâce à l'aménagement de passes à poissons sur deux barrages utiles à sa production d'électricité.

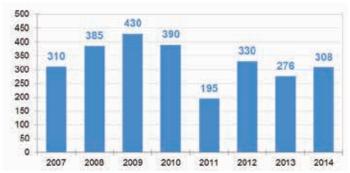
• CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE, LE SURSAUT

En 2014, 35 ouvrages (étangs, seuils, barrages) ont été supprimés et 27 équipés de dispositifs de franchissement piscicole (passes à poissons), soit trois fois plus qu'en 2013. Si la suppression d'ouvrages est la solution la plus efficace pour permettre au cours d'eau de fonctionner de manière optimale, elle n'est cependant pas promue de façon systématique par l'agence de l'eau, les projets étant étudiés au cas par cas en fonction de nombreux paramètres : économique, sociologique, gestion des étiages et/ou des inondations...

Un plan d'eau retransformé

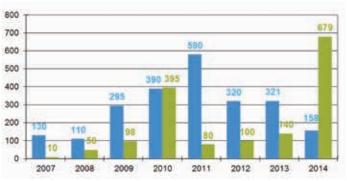


2 ans de travaux auront été nécessaires pour redonner un visage naturel au plan d'eau de la Sangsue à Briey (54) et y redessiner un cours d'eau. Inauguré le 26 juin 2014, ce projet de requalification du plan d'eau mené par le contrat de rivière Woigot a nécessité de nombreuses actions afin de redonner un visage naturel au lieu (création de zones humides, suppression de seuil, de barrage, création d'un nouveau lit...). Ce projet montre que malgré les difficultés et l'attachement des usagers à une histoire, le changement peut redonner un nouveau visage plus flatteur à un lieu.



Nombre de kilomètres de cours d'eau restaurés avec l'aide de l'agence de l'eau (source AERM)

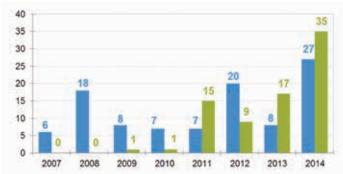
2 624 km de cours d'eau restaurés depuis 2007



Surfaces de zones humides protégées et restaurées avec l'aide de l'agence de l'eau (source AERM)

3 856 ha de zones humides préservées et restaurées depuis 2007

■ Hectares protégés ■ Hectares restaurés

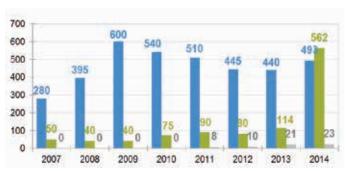


Nombre d'ouvrages équipés ou effacés avec l'aide de l'agence de l'eau (source AERM)

179 ouvrages

équipés ou effacés depuis 2007

Ouvrages équipés Ouvrages effacés



Linéaires de cours d'eau, surfaces de zones humides et nombres de passes à poissons entretenus dans le cadre de l'aide au bon entretien des rivières (source AERM)

Kilomètres entretenus
 Hectares entretenus
 Passes à poissons entretenues

Ça se passe sur le bassin Rhin-Meuse avec le soutien de l'agence de l'eau

- → En 2014, de nombreuses communes du bassin Rhin-Meuse se sont saisies de la problématique des pollutions diffuses autour de leurs captages grâce à l'acquisition foncière menée en partenariat avec la SAFER et l'agence de l'eau. Ces acquisitions ont pour objectif de maîtriser la zone autour du captage et d'y promouvoir une agriculture respectueuse des ressources en eau. 6 conventions ont été signées en 2014 entre la SAFER et des collectivités.
- → La chambre d'agriculture de Meurtheet-Moselle a reçu un trophée de l'eau en 2012 pour son opération Agrimieux Esch plateau de Haye. Compte tenu des bons résultats obtenus par l'opération, le président et l'animateur de l'opération ont souhaité rencontrer les écoles du secteur avec pour objectif de leur faire découvrir la profession agricole et les efforts faits par celle-ci en matière de protection des ressources en eau. Une cinquantaine d'enfants ont été sensibilisés en classe pour une approche théorique, puis à la ferme pour mieux comprendre.
- → En Haute-Marne, ce sont une quarantaine d'agriculteurs qui ont souscrit à différents dispositifs plus respectueux des ressources en eau suite à une vaste campagne de sensibilisation menée par la chambre d'agriculture du département.

PROTÉGER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

CAPTAGES PRIORITAIRES, UNE MAJORITÉ DE PLANS D'ACTIONS VALIDÉS

En 2014, ce sont 13 captages supplémentaires soit **47 captages**, parmi les 54 captages prioritaires dits "Grenelle", **sur lesquels ont été mis en œuvre des programmes d'actions**. Ces programmes définissent les actions de protection des aires d'alimentation en eau pour préserver la qualité de l'eau. La majorité des captages bénéficient de mesures agro-environnementales territorialisées (Maet) soutenues par l'agence de l'eau : remise en herbe, réduction des herbicides et de la fertilisation azotée, gestion extensive des prairies... avec comme liant indispensable une action d'animation.



Les élèves, sensibilisés à l'utilisation intelligente des pesticides, au désherbage mécanique, aux rotations de cultures...

Une journée bi-thématique



L'agence de l'eau a organisé le 25 septembre dernier une journée technique à destination des animateurs agricoles et milieux aquatiques intervenant sur le bassin Rhin-Meuse. Près de 160 personnes étaient présentes. A travers des exemples concrets et des retours d'expériences, la journée avait pour objectif d'échanger sur la gestion concertée et les synergies à développer en matière de pratiques agricoles et d'enjeux environnementaux au sein d'un bassin versant, mais aussi plus directement sur les actions de préservation/restauration des cours d'eau et des zones humides.

• UN PARTENARIAT RENOUVELÉ AUTOUR DE LA RÉDUCTION DES POLLUTIONS AGRICOLES

En 2010, les chambres d'agriculture, les Régions, l'État et l'agence de l'eau du bassin Rhin-Meuse s'étaient engagés autour d'un partenariat commun pour la reconquête des ressources en eau dégradées par les pollutions diffuses. Une nouvelle plateforme agricole, aux ambitions encore plus fortes pour la période 2014-2020, a été signée le 17 octobre 2014 par le préfet coordonnateur de bassin, les présidents des conseils régionaux (Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace), les chambres régionales d'agriculture (Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace) et l'agence de l'eau. Cette plateforme engage chacun des acteurs à mettre en place un panel d'actions (conversion à l'agriculture biologique, sécurisation de la manipulation des pesticides, maintien de l'herbe et de l'élevage ou encore mise en place d'aménagements fonciers) sur des zones à enjeux importants pour la reconquête des ressources en eau. Cette plateforme a donné naissance à des programmes régionaux plus concrets.





Ma commune nature, promotion 2014

La 3ème édition de l'opération Commune Nature a eu lieu le 22 octobre 2014 à Holtzheim. La Région Alsace et l'agence de l'eau Rhin-Meuse ont procédé, pour la troisième fois, à cette remise de distinctions. Elle valorise l'engagement des communes signataires de la charte régionale des espaces communaux "zéro pesticide", dans une démarche de progrès en faveur de la protection de la ressource en eau et plus particulièrement de la nappe d'Alsace. Pour cette édition, les communes récompensées en 2011 et 2012 ont été réauditées et 67 nouvelles communes rejoignent le palmarès. Elles pourront mettre en avant leur engagement en apposant en entrée de villes et villages les panneaux qui leur ont été remis. Au total, 216 collectivités sont engagées dans la démarche.



67 nouvelles communes récompensées

• 110 CAPTAGES SUPPLÉMENTAIRES DOTÉS D'UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

83% des 3 772 captages sont couverts par une DUP sur le bassin Rhin-Meuse à fin 2014. 153 des 206 captages classés en priorité 1 (captages "Grenelle" et SDAGE) et 2 (captages à fort enjeux les plus vulnérables) restent à protéger. Un peu plus des 3/4 d'entre eux se situent en Lorraine.

Mise en place d'une action de formation à destination des exploitants de services d'eau potable



L'agence de l'eau et l'agence régionale de santé de bassin Rhin-Meuse ont décidé de s'associer afin de mettre en œuvre une action commune de formation à destination des exploitants de services d'eau potable. Le marché a été lancé en 2014 pour des campagnes de formation décentralisées auprès de 400 communes concernées. Elle vise à sensibiliser et former les élus et agents techniques en charge d'un service d'eau potable sur la nécessité de délivrer une eau de bonne qualité bactériologique et plus généralement sur la bonne gestion du système d'alimentation en eau potable.

Ça se passe sur le bassin Rhin-Meuse avec le soutien de l'agence de l'eau

→ Débutée en septembre, une thèse réalisée en partenariat avec l'Engees (Strasbourg) étudiera l'impact des zones de rejets végétalisées sur les résidus de 80 substances médicamenteuses les plus fréquemment retrouvées dans le bassin Rhin-Meuse en sortie de station d'épuration. Les résultats sont attendus en 2017.

→ 83 nouvelles stations d'épuration mises en service en 2014

62 d'entre elles sont de capacité inférieure à 500 équivalents-habitants. 35 intègrent une zone de rejet végétalisée. Ces nouvelles stations ont permis de supprimer 3,5 tonnes de pollution journalière carbonée. Le traitement pluvial se poursuit avec la création de 13 bassins d'orage, mais l'agence de l'eau encourage l'emploi de techniques alternatives pour limiter à la source les volumes déversés.

Type de traitement mis en service en 2014	Nombre de stations d'épuration	Capacité (EH)
Traitement biologique / boues activées	8	40 340
Filtres plantés de roseaux	63	22 826
Lagunage naturel	8	1 915
Station d'épuration mixte (combinaison lagunage-filtration)	2	2 550
Autres	2	700
Total	83	68 331
		(source AERN

NB: Le chiffre total de ce tableau tient compte uniquement des stations dont les performances ont été réellement contrôlées par l'agence de l'eau à fin 2014.

PRÉVENIR LA DÉGRADATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU PAR LES POLLUTIONS PONCTUELLES ET RÉDUIRE CES POLLUTIONS

LA RECHERCHE DU MEILLEUR COÛT-EFFICACITÉ

Les stations de traitement des collectivités de plus de 2 000 habitants sont à présent toutes terminées ou en cours conformément à ce qu'impose la règlementation. L'enjeu se trouve aujourd'hui du côté des petites collectivités dont les rejets sont responsables du mauvais état des cours d'eau. 90% des futurs projets d'assainissement concerneront les communes de moins de 500 habitants. Le meilleur coût-efficacité pour les projets et une réponse technique adaptée aux besoins du milieu aquatique sont à rechercher systématiquement. L'assainissement non collectif se trouve être, dans certains cas, la solution plébiscitée. La mise en œuvre de zones de rejets végétalisées en sortie de station d'épuration s'est largement répandue. Elles permettent de recréer des zones humides et de limiter les rejets de flux polluants.



83% des aides attribuées en 2014 pour l'assainissement concernent des projets prioritaires pour le bon état des eaux.

Pour un assainissement durable des petites collectivités



Près de 350 élus et techniciens des collectivités locales ont répondu présents à l'invitation lancée par l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour le colloque "Petites collectivités, pour un assainissement durable". Organisé les 20 et 21 novembre 2014 à Metz, ce colloque a permis aux élus et aux techniciens de prendre connaissance des enjeux, des solutions possibles mais également de l'accompagnement proposé pour un projet d'assainissement durable.

Pour l'occasion, l'agence de l'eau a édité un guide "Assainissement des petites collectivités, les clés de la réussite" qui apporte des éléments pour bien initier un projet d'assainissement.

PRIMES DE RÉSULTAT EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il s'agit de la première année d'instruction de la prime de résultat en assainissement collectif reposant sur les nouvelles dispositions du 10^{ème} programme. **637 stations d'épuration ont bénéficié d'une prime pour épuration** pour un montant total de plus de 17 millions d'euros. 20% des demandes ont été refusées pour cause de non respect des critères d'attribution.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF S'IMPOSE COMME UNE ALTERNATIVE AU TOUT COLLECTIF

487 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées en 2014 avec l'aide de l'agence de l'eau. Les départements de la Moselle (61%), des Vosges (18%), des Ardennes (14%) et du Bas-Rhin (7%) ont été concernés. Ce développement trouve plusieurs explications : la petite taille des collectivités désormais concernées par un projet d'assainissement, la comparaison technique imposée par l'agence de l'eau entre les scénarios "collectif" et "non collectif" et des modalités d'aides plus incitatives placent bien souvent l'assainissement non collectif comme une alternative économique intéressante. Les opérations collectives réalisées sous maîtrise d'ouvrage privée et coordonnées par des collectivités connaissent un succès tout particulier depuis le début de l'année 2014 avec la signature de 4 programmes de partenariat (communauté de communes des Crêtes Préardennaises, communauté de communes de Cattenom et environs, communauté de communes du Saulnois, syndicat d'eau et d'assainissement Alsace Moselle représentant 3 810 installations).





Une association pour les SPANC

Elle a été créée le 21 novembre 2014. Elle regroupe agents ou élus travaillant dans un service public d'assainissement non collectif (SPANC). Le premier objectif qu'elle s'est fixé concerne la finalisation d'un guide préparé avec l'agence de l'eau sur l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif.

SUIVI DES REJETS NON DOMESTIQUES

18 collectivités ont bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau au titre du dispositif du suivi des rejets non domestiques en réseaux urbains (RRU). Ce dispositif a permis le suivi de 134 activités économiques et d'améliorer la connaissance des émissions de substances toxiques déversées dans les réseaux d'assainissement et des flux de pollutions toxiques retrouvés en entrée et en sortie des stations d'épuration urbaines.

Colloque national substances dangereuses



Le colloque "Substances dangereuses pour l'eau : artisans et collectivités, un défi commun" organisé par le CNIDEP (centre national d'innovation pour le développement durable et l'environnement) et les agences de l'eau s'est tenu les 29 et 30 octobre au centre Prouvé à Nancy. L'évènement a réuni 200 personnes autour de la thématique des substances dangereuses pour l'eau dans les métiers de l'artisanat. Les 50 intervenants présents ont su apporter les informations pertinentes pour sensibiliser les participants et ouvrir le dialogue et les pistes de réflexion.

Ça se passe sur le bassin Rhin-Meuse avec le soutien de l'agence de l'eau

→ Parmi les 13 projets nationaux retenus dans le cadre de l'appel à projets "Innovation et changements de pratiques : micropolluants des eaux urbaines" lancé par l'Onema, les agences de l'eau et le ministère en charge de l'Écologie, figure le projet LUMIEAU porté par Strasbourg Eurométropole. Ce projet intitulé "mieux maîtriser les flux de pollutions pour préserver la ressource" propose une approche de gestion intégrée des micropolluants à l'échelle d'une agglomération.

Ça se passe sur le bassin Rhin-Meuse avec le soutien de l'agence de l'eau

→ La centrale nucléaire de Cattenom (57) rejette actuellement 4 800 kg/an de cuivre et 1 900 kg/an de zinc, deux substances dangereuses déterminantes pour la reconquête du bon état écologique. Ces rejets représentent 30% des flux totaux de cuivre en moyenne annuelle véhiculés dans la Moselle. EDF a entrepris d'importants travaux lui permettant de remplacer ses condensateurs en laiton par des condensateurs en titane. A terme, cet investissement permettra de diviser par 5 ses rejets en zinc et en cuivre.

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION TOXIQUE CONCERNE 70% DES DOSSIERS AIDÉS

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu quelque 200 opérations à l'initiative des acteurs économiques (industriels, PME/PMI, artisanat). 118 projets concernent des très petites entreprises ou PME/PMI. Les projets de lutte contre les pollutions toxiques, une des priorités affichées du $10^{\rm ème}$ programme, représentent 70% des projets soutenus pour 43% du montant des aides accordées.

2 000 TONNES DE DÉCHETS DANGEREUX ÉLIMINÉES

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a également aidé l'élimination de quelque 2 000 tonnes de déchets dangereux pour l'eau au profit de 1 642 bénéficiaires, exclusivement des PME/PMI. 38 tonnes de déchets ont été éliminées avec le soutien de l'agence de l'eau dans le cadre de deux opérations à l'initiative d'une collectivité (périmètre de Benfeld et périmètre d'Erstein). 2014 a été marqué par la signature de 3 nouveaux programmes de partenariat (secteur d'Ingwiller, périmètre de Wasselonne et sur le bassin de l'Ehn). 9 missions d'animation dédiées à la sensibilisation et à l'accompagnement des entreprises dans la lutte contre les pollutions diffuses toxiques et organiques ont été mises en place au sein d'une dizaine de structures.

RÉSORPTION DES DERNIERS FOYERS DE POLLUTION ORGANIQUE INDUSTRIELLE

L'année 2014 a été marquée par 6 dossiers de lutte contre la pollution organique qui représentent 60% des montants d'aides accordées sur cette thématique. Deux d'entre eux répondent à des actions identifiées comme prioritaires pour l'atteinte du bon état des eaux. Rhodia (68) a démarré des travaux qui permettront, à terme, de réduire de moitié ses rejets d'azote. Afin d'aider à l'atteinte du bon état de la Scance, Lacto Serum France (55) va déporter ses rejets d'eaux usées vers la Meuse.



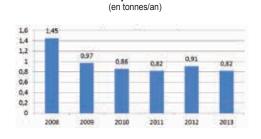
134 activités économiques ont été suivies afin de mieux connaître et d'améliorer leurs rejets de substances toxiques.



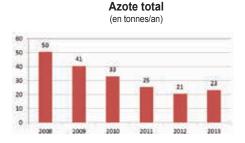
Un programme de partenariat multi-acteurs

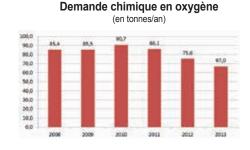
Le SIVOM du bassin de l'Ehn (67) a signé un partenariat avec les différents acteurs économiques de son territoire visant à réduire leur impact sur le milieu naturel. Mené avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse, la chambre de métiers et de l'artisanat, la chambre de commerce, l'union des groupements artisanaux et la corporation obligatoire des professions et métiers de l'automobile du Bas-Rhin, ce programme prévoit des actions de prévention des pollutions accidentelles, de gestion des déchets dangereux et de gestion des rejets des eaux usées.

METOX (en tonnes/an) 0.18 0,16 0.14 0.14 0.1 0.08 0.04 0,02 2012 2008 2009 2010 2011 2013



Phosphore total





Flux polluants d'origine industrielle : une connaissance en nette progression, des rejets en diminution

Le nombre d'établissements faisant l'objet d'un suivi a augmenté de façon significative entre 2008 et 2013. Cette amélioration entraîne de façon logique un tonnage global de matière rejetée connu désormais plus important.

(source : AERM 2014)

Moyennes des rejets des principaux établissements industriels dans le bassin Rhin-Meuse

PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

• INCITER À UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE SON RÉSEAU D'EAU POTABLE

En 2014, l'agence de l'eau a financé 52 opérations visant à une utilisation raisonnée et optimisée des ressources en eau (comptages de prélèvement, performances et inventaires des réseaux). Alors que la règlementation impose aux services d'eau de s'inscrire dans une démarche vertueuse de gestion patrimoniale des ressources en eau (meilleure connaissance du réseau d'eau potable pour une diminution des fuites dans les réseaux) avec un doublement possible de la redevance de prélèvement, le nombre d'opérations aidées dans ce domaine n'a pas encore augmenté autant que voulu.

2 opérations d'économies d'eau (travaux de stockage et de récupération d'eau de pluie) et 29 projets concernant l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée ont été aidés en 2014. Plus de la moitié concerne la mise en place de dispositif de traitement de neutralisation des eaux agressives (essentiellement dans les Vosges). 25 opérations de sécurisation de l'approvisionnement des collectivités en eau potable ont été aidées, dont la création d'un nouveau champ captant pour Strasbourg (voir ci-contre).

Ça se passe sur le bassin Rhin-Meuse avec le soutien de l'agence de l'eau

- → Strasbourg Eurométropole a validé un schéma directeur d'alimentation en eau potable permettant de sécuriser l'approvisionnement de ses 474 000 habitants sur le long terme. Motivée par la forte sensibilité de ses ressources, la collectivité a comme projet la création d'un nouveau champ captant situé à Plobsheim qui comprendra six puits. Une étude de l'impact du projet sur les différents milieux aquatiques ainsi que sur les zones humides du secteur a été réalisée. Sa mise en service est prévue pour fin 2017.
- → Avec un rendement de son réseau d'eau potable de 32% diagnostiqué en 2008, la commune de Rupt-sur-Moselle (88) a souhaité réaliser d'importants travaux d'amélioration. Elle s'est lancée dans une recherche active de ses fuites puis en 2013 et 2014 dans le remplacement de ses canalisations présentant les fuites les plus importantes. Ces travaux lui permettent aujourd'hui d'atteindre un rendement de 70% soit une économie d'environ 25 000 m³/an.



RENFORCER L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Lors du Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Marseille en 2012, les présidents des Comités de bassin se sont engagés à ce que 1% des budgets des agences de l'eau soit consacré à l'aide au développement en faveur de l'eau potable et de l'assainissement. Ils ont par ailleurs estimé être en mesure de favoriser la signature de dix nouveaux accords de coopération institutionnelle pour les six agences de l'eau d'ici 2015.

■ 1,5 M€ D'AIDES, 43 DOSSIERS

En 2014, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu 43 dossiers de solidarité pour un montant de 1,5 million d'euros. Ce montant représente **0,95% des recettes de redevances de l'agence de l'eau**. Il est très proche du seuil de 1% autorisé par la loi.

Dans le portage des projets, l'implication des associations est importante. Celle des collectivités locales reste en revanche encore trop modeste.

LAOS, CAMBODGE ET BASSIN DU CONGO

En matière de coopération institutionnelle, les actions avec le Laos et le Cambodge se sont poursuivies avec des **résultats** tout à fait **satisfaisants** puisque des structures de type comités de bassin sont en place dans ces pays.

Un colloque réunissant les six pays appartenant au bassin du Mékong s'est tenu en octobre avec la collaboration des agences de l'eau Rhin-Meuse et Loire-Bretagne. Il a permis à ces pays de lancer les bases d'une gestion transfrontalière.

Quatre membres de l'institution qui gère le bassin du Congo ont participé au Comité de bassin de début d'année.



Cambodge - Inauguration du projet "35 puits". Puits d'accès à l'eau potable de Reul. Daniel Dietmann, président de la Commission information du public et coopération internationale (à gauche) accompagné d'un représentant de l'ONG "Eau pour tous" et Clara Boucherg (Association HAMAP)

ÉVALUATION DES ACTIONS FINANCÉES

Des **contrôles** des installations financées sont effectués sur place par les agences de l'eau en mutualisant les déplacements. 10 dossiers ont fait l'objet de contrôles sur place par l'agence de l'eau Rhin-Meuse à Madagascar, au Laos et au Cambodge au cours de l'année 2014.

Ces contrôles ont permis de constater la bonne **réalisation des travaux** financés par l'agence de l'eau.



43
dossiers de solidarité



ACTIONS INTERNATIONALES POUR LES FLEUVES RHIN ET MEUSE

Les services de l'agence de l'eau participent activement aux travaux des commissions internationales en raison de la position transfrontalière du bassin Rhin-Meuse et des engagements internationaux de la France.



9 pays riverains impliqués pour une gestion durable du Rhin

DES PLANS DE GESTION DES EAUX ET DES RISQUES D'INONDATION CONCERTÉS ENTRE PAYS RIVERAINS

Les commissions internationales Rhin, Moselle-Sarre et Meuse, en collaboration avec les représentants des pays riverains, ont finalisé les projets de plan de gestion des eaux pour 2016-2021. Ces documents dits "faîtiers" traitent des enjeux importants au niveau de chaque district hydrographique transfrontalier. Ils sont articulés avec les différents plans de gestion nationaux des pays concernés. A l'instar du plan de gestion des eaux du bassin Rhin-Meuse (partie française), les commissions ont accentué la prise en compte des impacts du changement climatique dans les documents de planification. Cette coordination a également été nécessaire pour l'élaboration des premiers plans de gestion des risques d'inondation. Les commissions ont par ailleurs travaillé sur la directive européenne relative à la stratégie marine, le Rhin et la Meuse rejoignant la Mer du Nord. Cette directive vise la gestion intégrée des activités telles que le transport maritime, la production d'énergies renouvelables, l'extraction de matières premières, la pêche et l'aquaculture, le nautisme ou encore le tourisme.

District de la Meuse District du Rhin Allemagne Bassins français de la Meuse et du Rhin France Autriche

RETOUR DU SAUMON EN 2020 DANS LE RHIN

Cette priorité a été réaffirmée lors de la conférence ministérielle du Rhin fin 2013. Les actions à mettre en œuvre, pour retrouver des populations de saumons dans le Rhin et ses affluents jusqu'à Bâle, consistent pour la plupart à équiper de passes à poissons des ouvrages hydroélectriques jusqu'alors non franchissables ou améliorer leur efficacité. Pour la partie française ce sont les ouvrages de Rhinau, Marckolsheim et Vogelgrun qui sont visés. Pour celui de Vogelgrün, considéré comme le dernier verrou, un groupe d'experts internationaux, à l'initiative de la France, s'est réuni avec l'exploitant du barrage hydroélectrique, EDF, maître d'ouvrage des travaux à réaliser. Au regard des spécificités de l'ouvrage de Vogelgrün, les réflexions se poursuivront en associant l'expertise de la commission internationale du Rhin.

A noter que 480 ouvrages sur le Rhin, la Moselle et d'autres affluents sont à nouveau franchissables dans les rivières prioritaires pour le saumon et la truite de mer.

• PRÉSENCE DE L'ISOPROTURON DANS LE RHIN ET LA MOSELLE À L'ÉTUDE

La commission internationale pour le Rhin a été saisie de la question des concentrations importantes en isoproturon (herbicide pour culture) dans le Rhin. Ces concentrations vont en s'accroissant depuis 2012 alors que son usage est réglementé. Des analyses réalisées en novembre 2014 ont montré que la quasi-totalité du flux observé à cette période provient de la Moselle et de la Sarre (partie française et allemande), affluents du Rhin. La commission a souhaité à la fois intensifier la surveillance sur ce paramètre et examiner les pratiques agricoles sur le bassin transfrontalier de la Moselle. La commission internationale pour la Moselle et la Sarre sera chargée de proposer un plan d'actions.



La passe à poissons de l'usine hydroélectrique de Strasbourg sera le 3^{ème} équipement de ce type sur le Rhin, partie française. Elle devrait être opérationnelle en 2015.



En 2011 et 2013, l'isoproturon a été retrouvé dans 20% des prélèvements à des teneurs supérieures à 0,02 μg/l.



Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). L'agence de l'eau perçoit directement ou indirectement 7 redevances, la gestion de certaines d'entre elles étant mutualisée.

AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS

La redevance pour pollution de l'eau et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte

Ces redevances sont perçues auprès des abonnés à partir de la facture d'eau puis reversées à l'agence de l'eau par les services d'eau. Elles sont proportionnelles au volume facturé au cours de l'année.

Elles représentent la majeure partie des recettes de redevances (75% en 2014). 1 500 exploitants de services d'eau ou d'assainissement collectent ces redevances dans 3 300 communes. 22 conventions de reversement sont passées avec les plus importants.

Une baisse exceptionnelle des volumes facturés a été constatée en 2014, liée principalement à des reports techniques de relèvements de compteurs dans un important service d'eau.

Les émissions 2014 correspondent aux soldes des encaissements relatifs aux facturations 2013, aux reliquats des années précédentes et aux acomptes versés en 2014.

	Montants facturés en M€	Montant net émis en 2014 (augmentés des reliquats des années antérieures)	Volumes d'eau facturés en millions de m³	Taux moyen facturé en €/m³
Pollution domestique	79,3	78,5	202,5	0,392
Modernisation des réseaux de collecte	51,1	50,9	185,7	0,274
Total	130,4	129,4		

Source : AERM 2014

• La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable

Une redevance dite de "prélèvement" est due par les services de production d'eau en fonction de leurs prélèvements dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau dont elle représente 2%. Elle s'élève à 16,8 millions d'euros pour 326 millions de mètres cubes d'eau prélevés. On constate une diminution des volumes prélevés (-1,6%).

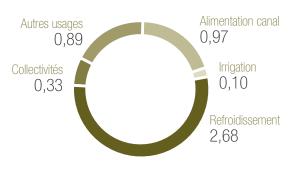
Pour la première fois en 2014 les services producteurs d'eau potable ont été amenés à déclarer à l'agence de l'eau l'indice de connaissance patrimoniale de leur réseau au 31 décembre 2013. Une valeur insuffisante de cet indice devait conduire, en application de la loi "Grenelle", à un doublement de la redevance. 15% des services étaient concernés par ce doublement. Cette mesure a été reportée en 2015 par la loi de finances rectificative 2014.

Si un rendement insuffisant des réseaux est constaté en 2014, un plan d'action devra être produit avant le 31 décembre 2016, faute de quoi le doublement sera également appliqué à la redevance 2016, payée en 2017. L'agence de l'eau Rhin-Meuse a régulièrement informé les collectivités concernées.

Chaleur 12% Sels 5% Nutriments 11% Pollution toxique 25%

Répartition des redevances pour pollution non domestique par familles de paramètres

(source: AERM 2014)



Prélèvements en eau pour le bassin Rhin-Meuse (en milliards de m³)

(source : AERM 2014)

AUPRÈS DES INDUSTRIELS ET ÉTABLISSEMENTS ASSIMILÉS

La redevance pour pollution de l'eau non domestique

Elle est proportionnelle aux rejets annuels dans le milieu naturel de dix éléments constitutifs de la pollution industrielle, lorsqu'ils sont supérieurs à un seuil fixé par la loi.

A cette redevance s'ajoute la redevance due pour modernisation des réseaux de collecte pour les établissements industriels dont les rejets d'eaux usées sont raccordés à un réseau collectif d'assainissement.

Ces redevances s'élèvent à 10,54 millions d'euros, dont 8,77 millions d'euros pour la pollution et 1,77 million pour la modernisation des réseaux.

L'année 2014 a été marquée par des hausses dues à l'arrêt des plafonnements introduits par la loi sur l'eau sur la période 2008-2012 et, dans une moindre mesure, à l'augmentation des taux pour les paramètres "toxiques" dont la part passe en 2013 de 23 à 25%. Ces hausses masquent une diminution importante des assiettes dues à des baisses d'activités ou des efforts en matière de dépollution.

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Les prélèvements industriels sur la ressource en eau donnent lieu à la perception d'une redevance, lorsque ces prélèvements sont supérieurs à un seuil (10 000 m³ par an ou 7 000 m³ par an en fonction de l'origine de l'eau).

Les volumes prélevés par l'industrie (y compris Voies Navigables de France pour l'alimentation des canaux) se sont élevés à 4,5 milliards de mètre cubes (hors hydro-électricité) et ont conduit à un montant global de redevances de 8,7 millions d'euros. L'augmentation des taux de redevances n'a pas donné lieu à une augmentation des recettes globales en raison de la forte baisse des prélèvements dans le Rhin d'une entreprise. Les redevances de prélèvement pour l'usage hydro-électricité, proportionnelles au volume d'eau turbiné et à la hauteur de chute, se sont élevées à 1,57 million d'euros.

AUPRÈS DES EXPLOITANTS AGRICOLES

• La redevance pour pollution de l'eau non domestique des élevages

Redevance dont la perception mutualisée est assurée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne

L'exploitant agricole ayant une activité d'élevage paie une redevance proportionnelle à l'effectif de son élevage si le nombre d'unités gros bétail ramené à un hectare de surface agricole utile est supérieur à 1,4. Le taux de la redevance est fixé par la loi à 3 euros par unité de gros bétail. 120 éleveurs sont concernés pour un montant global de 60 200 euros.

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Les agriculteurs qui prélèvent de l'eau pour l'irrigation paient une redevance. Son montant s'est élevé à 0,46 million d'euros pour 98 millions de mètres cubes prélevés. Le taux de la redevance a doublé en 2013, première année du 10ème programme. Le nombre de redevables a augmenté de 64% en raison du dépassement du seuil de perception de 100 euros due à l'augmentation du taux. Les volumes prélevés, sensibles aux conditions climatiques, ont également été en hausse.



6,03 €de redevance de pollution
payée par les industriels
et les activités économiques
concernés (hors MDPA)



75,75 €
de redevance de
pollution domestique
payée par les abonnés
(répercutés sur le prix de l'eau)
(y compris modernisation de collecte)



0,04 €de redevance de pollution payée par les éleveurs concernés



0,41 €
de redevance pour
la protection du
milieu aquatique payée
par les usagers concernés (pècheurs)



9,86 €
de redevance
de prélevement sur
la ressource en eau
payée par les collectivités
(répercutés sur le prix de l'eau)



6,29 €de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les activités économiques (dont les irrigants)



1,61 €
de redevance de pollution diffuse
payée par les distributeurs
de produits phytosanitaires et
répercutée sur le prix des produits
(part agence de l'eau)

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2014 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source: AERM 2014)

AUPRÈS DES DISTRIBUTEURS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La redevance pour pollution diffuse

Redevance dont la perception mutualisée est assurée par l'agence de l'eau Artois-Picardie

La redevance de pollution diffuse facturée par les distributeurs de produits phytosanitaires dans le bassin Rhin-Meuse auprès de leurs utilisateurs s'est élevée à 4,30 millions d'euros, dont 2,76 millions d'euros ont été reversés à l'agence de l'eau Rhin-Meuse et 1,55 million d'euros à l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) pour la mise en œuvre du plan national "Écophyto 2018".

AUPRÈS DES PÊCHEURS

La protection des milieux aquatiques

Redevance dont la perception mutualisée est assurée par l'agence de l'eau Adour-Garonne

Les fédérations de pêche versent à l'agence de l'eau une redevance pour protection du milieu aquatique proportionnelle au nombre de cartes de pêche vendues. Cette redevance s'est élevée à 0,70 million d'euros correspondant à 104 734 cartes de pêche. Elle est en baisse depuis quelques années.



24%

du montant annuel des redevances contrôlés en 2014 et 448 déclarations de 2011 à 2013



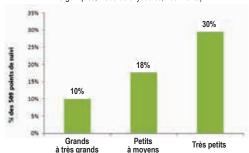
BILAN ENCOURAGEANT POUR LES PETITS COURS D'EAU

L'analyse des données permettant de caractériser la qualité de l'eau met en exergue des résultats encourageants et cela tout particulièrement sur les plus petits cours d'eau. 30% d'entre eux ont vu leur qualité progresser entre 2008 et 2013. A l'inverse, des dégradations limitées sont observées. Elles feront l'objet d'un suivi particulier pour déterminer si la dégradation est pérenne ou liée à un contexte particulier (conditions météorologiques notamment).

La période d'observation correspond à la mise en œuvre du premier programme de mesures dans lequel sont planifiées les actions à mener pour 6 ans et déclinées ensuite en cibles prioritaires dans les plans d'actions départementaux.

Cours d'eau présentant une évolution récente favorable de leur qualité 2008-2013

(paramètres généraux de l'état écologique - matières organiques, matières oxydables, nutriments)

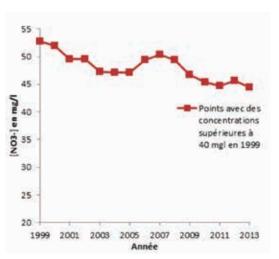


* état des paramètres généraux de l'état écologique sur deux périodes trisannuelles (2018-2010 et 2011-2013)

(source : AERM 2014)

QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES, UN CONTEXTE QUI ÉVOLUE

En 1970, la principale priorité pour les eaux souterraines consistait à gérer les déchets produits par les activités minières et industrielles pour limiter les contaminations vers les eaux souterraines. Cette situation a été résolue à partir des années 80 avec l'arrêt des mines et le développement d'une politique dynamique de gestion de l'après-mine. Au début des années 80, de nouveaux enjeux liés aux pollutions diffuses agricoles ont émergé tout d'abord vis-à-vis des nitrates puis des pesticides 10 ans plus tard. 30 ans après, ces enjeux restent d'actualité. Même si des progrès ont été réalisés (diminution des nitrates, cf. graphique) ils restent modérés, notamment parce que la production agricole a été multipliée par 4 depuis 40 ans. Ces gains de production ont été obtenus en développant des systèmes agricoles moins favorables à la préservation des milieux aquatiques (disparition de 40% des prairies permanentes au profit de cultures de céréales et d'oléagineux). En parallèle, bien que de nombreux pesticides aient été interdits, de nouvelles molécules leur ont été substituées. L'amélioration des connaissances sur les nouvelles substances et leurs risques vis-à-vis des eaux souterraines constituent une priorité pour le suivi de la qualité.



Une concentration moyenne en nitrates qui a baissé de **15% en 10 ans** dans les zones les plus contaminées

Concentrations en nitrates dans les eaux souterraines du bassin Rhin-Meuse (source : AERM 2014)

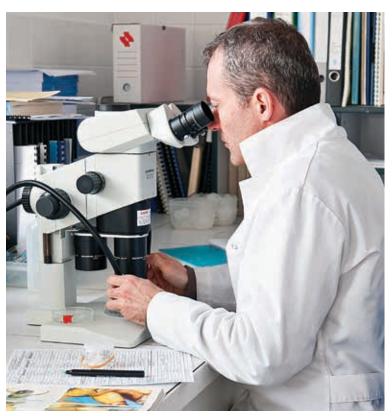


Réseau de surveillance :

400 points en eaux souterraines

600 points en eaux de surface

400 paramètres surveillés



450 000 résultats d'analyses ont été obtenus sur des substances qui jusqu'ici n'avaient pas ou peu été recherchées dans les eaux.

POLLUANTS ÉMERGENTS PRIS EN COMPTE

Dans le cadre d'une action nationale, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a contribué à évaluer la présence de résidus médicamenteux et d'autres contaminants émergents dans les eaux souterraines et les eaux de surfaces (rivières et plans d'eau). 411 substances dans les eaux souterraines et 182 dans les eaux de surface et leurs sédiments ont été recherchées. Le résultat global est qu'une grande partie de ces substances a été effectivement retrouvée. Les composés mis en évidence ont été principalement des résidus pharmaceutiques, des substances industrielles, des pesticides (phytosanitaires) et des produits d'usage domestique (dans les eaux de surface, des produits de soin corporel).

L'exploitation complémentaire de ces résultats, de 2013 à 2014, a permis d'introduire une liste d'une centaine de polluants émergents pertinents dans le projet d'arrêté définissant les programmes de surveillance à réaliser (parution prévue au 1er trimestre 2015 pour une application à partir de janvier 2016). En anticipation de la parution du nouvel arrêté, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a prévu de démarrer la surveillance d'une partie de ces nouveaux polluants émergents dès le 1er trimestre 2015.

PREMIERS CONTRÔLES D'ENQUÊTE

800 points font l'objet de 2 millions d'analyses chaque année pour suivre la qualité des eaux souterraines et superficielles. La directive cadre sur l'eau a instauré une procédure spécifique dite de contrôle d'enquête avec pour objectif d'identifier dans ces données les situations où une dégradation de la qualité des eaux d'origine inconnue est observée et en identifier la source. Pour la première fois en 2014, 4 contrôles d'enquête ont été réalisés. Ils ont concerné l'identification de la contribution française à une présence excessive d'isoproturon (désherbant) dans la Moselle à Coblence en Allemagne, la recherche des produits de dégradation du métazachlore (désherbant) suite à des teneurs importantes détectées au Luxembourg. La provenance d'un polluant industriel interdit, la benzidine, détectée dans le Ton peu après son entrée en France, a été le troisième cas d'enquête. Enfin, les valeurs importantes de glyphosate (désherbant) détectées dans la Cleurie ont été étudiées. Ces investigations donnent lieu à des programmes d'actions pour supprimer ou limiter les apports vers les eaux.

En 2015, ce dispositif de contrôle sera renforcé et élargi avec la mise en place de procédures plus systématiques d'identification des situations jugées anormales.



Le Ton, cours d'eau franco-belge, a fait l'objet d'investigation pour déterminer l'origine d'un polluant industriel.

S'ASSURER DE LA BONNE CONNAISSANCE DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU ET DES REJETS POLLUANTS AU MILIEU NATUREL

• BON NIVEAU D'ÉQUIPEMENT POUR LES COLLECTIVITÉS

Garantir une gestion durable des ressources en eau signifie connaître et maîtriser les prélèvements en eau. L'arrêté du 19 décembre 2011 impose aux préleveurs d'eau d'installer un dispositif de comptage de leurs prélèvements. Le niveau d'équipement a fortement progressé dans les collectivités. Il atteignait 96% en 2013, le même niveau que l'industrie. La situation s'améliore dans le domaine agricole. Même si la progression est plus lente, la généralisation est en cours.

Par ailleurs, l'agence de l'eau a contribué à l'émergence d'une banque nationale sur les prélèvements en eau. Ce service propose la mise à disposition des données des prélèvements connus via le dispositif des redevances.

770/o des points de prélèvement en eau équipés d'instruments de mesures (+ 6% en 1 an)

SUIVRE LES REJETS POLLUANTS INDUSTRIELS

Le suivi régulier des rejets polluants d'origine industrielle est défini par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Il porte sur les rejets dans le milieu naturel, ou, pour les établissements raccordés à un réseau d'assainissement collectif, sur les rejets dans ce réseau. 16% des établissements industriels du bassin Rhin-Meuse mesurent leurs rejets polluants par le biais de ce dispositif.



FAIRE AGIR LES PARTIES PRENANTES

Le porté à connaissance générique du 10^{ème} programme d'intervention a laissé place en 2014 à une **mise en lumière des enjeux prioritaires pour l'eau de manière plus concrète et opérationnelle**. La diffusion d'une cartographie départementale recensant les actions à mettre en œuvre a permis la sensibilisation de tous les acteurs de l'eau (collectivités, industriels, PME/PMI, agriculteurs...).

Plusieurs événements ont ponctué l'année. Ils ont eu pour thème l'assainissement des petites collectivités, la lutte contre les substances dangereuses, la promotion des techniques alternatives pour la gestion des espaces verts. Plus d'une centaine de participants à chaque fois ont pu s'informer, échanger. D'autres rendez-vous ont été organisés avec l'association des maires de Meuse et de Meurthe-et-Moselle, notamment pour sensibiliser les nouveaux élus.

UN APPUI À LA STRATÉGIE TERRITORIALE

Une démarche originale a été menée dans le cadre du contrat de partenariat "Souffel 2027". Un volet sensibilisation-communication a été défini à partir d'une enquête de type sociologique menée auprès de 40 habitants du secteur. L'intégration de la communication au plus près des enjeux d'un territoire est un allié supplémentaire. D'autres initiatives de ce type sont menées avec Strasbourg Eurométropole et la communauté de communes du Lunévillois.

L'INFORMATION DÉMULTIPLIÉE

PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS ET LES COLLECTIVITÉS

Pour démultiplier les actions d'information et de sensibilisation en faveur de l'eau et des milieux aquatiques, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a contractualisé en 2014 avec une cinquantaine de partenaires (associations, collectivités...) dont certains faisant appel à des programmes d'animation (42 emplois). 800 000 euros d'aides ont ainsi été accordés par l'agence de l'eau.

CLASSES D'EAU

Pour l'année scolaire 2013/2014, **233 classes d'eau ont été réalisées**, impliquant quelque 7 000 enfants. Ce partenariat avec l'Éducation nationale favorise l'étude de l'eau au quotidien et la connaissance des milieux aquatiques locaux. De nombreux partenaires s'investissent également auprès des classes (maire, associations de pêche, parc naturel, maison de la nature...). L'aide de l'agence de l'eau s'est élevée à 139 800 euros.



Une exposition pour restituer les travaux et rencontres lors de la semaine consacrée à l'eau



Rhin-Meuse infos et le site internet, qui enregistre en moyenne 6 500 visites par mois, sont des canaux de communication privilégiés. Ils offrent un panel d'informations diverses et actualisées à la fois sur l'agence de l'eau, ses priorités et leur déclinaison par les maîtres d'ouvrages.



Une moyenne de

100 000

personnes sensibilisées à l'eau et à la préservation des milieux aquatiques grâce aux partenariats





La consultation du public portant sur les plans de gestion des eaux, les plans de gestion des risques d'inondation et la stratégie marine a débuté le 19 décembre 2014, pour une durée de 6 mois.

MUTUALISATION

Au titre du cadre de cohérence de communication sur l'eau et les milieux aquatiques, les agences de l'eau et l'Onema en lien avec le ministère en charge du développement durable (direction de l'eau et de la biodiversité) ont travaillé sur la consultation du public. La coordination déjà expérimentée pour les précédentes éditions a dû être renforcée du fait de la consultation du public sur la même période et sur trois directives (eau, inondation, milieu marin). Définition de la stratégie d'ensemble, mise au point du visuel et des outils associés ont fait partie des principales missions assurées par les partenaires du cadre de cohérence.

Par ailleurs, les agences de l'eau et l'Onema ont été présentes conjointement au salon des maires et des collectivités locales, avec l'organisation d'une conférence sur la protection des zones humides littorales en partenariat avec le Conservatoire du Littoral. D'autres actions sous le timbre commun ont été soutenues : opération Fréquence Grenouille, Stockholm Junior Water Prize...

50 ANS DE POLITIQUE DE L'EAU

Un colloque national, en présence de Ségolène Royal, Ministre en charge du développement durable, a été organisé le 21 octobre 2014. Il avait pour ambition d'évoquer à la fois les réalisations, les résultats, les difficultés des 50 ans de politique de l'eau (1964 : promulgation de la première loi sur l'eau) et de définir les enjeux de demain. Cet événement a réuni 400 personnes. L'originalité de gouvernance de cette politique où toutes les parties prenantes sont rassemblées a été soulignée. Les résultats obtenus ont été présentés. Quant à l'avenir, les discussions ont notamment porté sur l'intégration et la cohérence des politiques environnementales, mais également sur le système de financement qui doit s'adapter aux nouveaux enjeux. L'intégralité de ces débats est disponible sur www.lesagencesdeleau.fr.





A l'occasion du colloque, les premiers prix du génie écologique ont été décernés. 6 réalisations ont été primées. Strasbourg Eurométropole a reçu le Grand Prix du jury pour la restauration d'un réseau de zones humides.



Démultiplier les actions et les partenariats pour faire agir les acteurs et les citoyens.

• MISE À DISPOSITION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Le portail documentaire consultable en ligne depuis maintenant 14 années a enregistré en moyenne 1 700 visites par mois (soit +13% par rapport à l'an dernier). Le service personnalisé de diffusion quotidienne proposé aux 300 abonnés du portail s'est traduit par l'envoi de quelque 7 000 mels d'information en 2014. Dans le cas des recherches d'information, les sollicitations externes les plus fréquentes (au moins 1 par jour) concernent la politique de l'eau, les réalisations et travaux en ce qui concerne la restauration des cours d'eau, l'assainissement ou encore la qualité de l'eau. Dans le cadre du réseau national documentaire dans le domaine de l'eau, l'agence de l'eau contribue au développement de la diffusion des documents techniques sur l'eau via le portail national Eaufrance.

• RÉSEAUX SOCIAUX ET PARTICIPATION DU PUBLIC

L'agence de l'eau Rhin-Meuse poursuit sa communication sur les réseaux sociaux : Twitter, Facebook, DailyMotion et maintenant YouTube. Dans la continuité de sa ligne éditoriale et en complément aux autres supports, ces canaux permettent de communiquer vers un public diversifié, en privilégiant une approche didactique et plus directe, particulièrement intéressante quand il est nécessaire d'impliquer le citoyen (consultation du public, vote des internautes). Par ailleurs, la mise à disposition de vidéos sur des plateformes dédiées facilite le porté à connaissance.







consommation des bâtiments :

-19% de rejets de CO² / 2013

déplacements professionnels :

-19,370 de rejets de CO² / 2013

(3)

dépenses de fonctionnement :

-4%



réunions de travail :

151

par rapport à 2013 visioconférences organisées



travailleurs handicapés :

2,3% de l'effectif



voiture électrique :

12 400 km parcourus en 2014



effectif agence de l'eau :

191,9 équivalents temps plein au 31/12/2014



marchés publics :

38% avec une clause "développement durable"

PLAN D'ADMINISTRATION EXEMPLAIRE 2013-2018 (BILAN 2014)

La démarche d'exemplarité est une démarche d'objectifs qui porte sur les achats publics durables, l'écoresponsabilité et sur la responsabilité sociale de l'établissement.

LES RESSOURCES HUMAINES

OPTIMISER LES RESSOURCES HUMAINES

En 2014, les équipes de l'agence de l'eau ont travaillé à une nouvelle organisation à mettre en place début 2015. L'objectif fixé par cette évolution d'organisation est de répondre à la fois aux ambitions du 10^{ème} programme d'intervention et aux objectifs fixés par le plan de gestion des eaux. L'agence de l'eau souhaite aussi mieux accompagner ses interlocuteurs externes, le tout dans une logique de maîtrise des coûts de fonctionnement et d'optimisation des ressources humaines.

Les effectifs de l'agence de l'eau Rhin-Meuse (en temps de travail effectif) au 31 décembre 2014 était de 191,9 équivalents temps plein (-4 par rapport à 2013). 35% des postes de responsables sont occupés par des femmes. 2,3% de l'effectif correspond aux travailleurs handicapés

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

L'agence de l'eau est engagée dans une démarche de prévention des risques psychosociaux depuis 2007. Son plan d'action est entré en vigueur en 2009. Une circulaire du 20 mai 2014 prévoit la mise en place d'actions de formation dans le cadre de l'accord cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique de l'État. L'agence de l'eau a ainsi mis en œuvre une action de sensibilisation de son personnel sur 2 journées. Un tiers des agents y a participé.

Mouvements 2014

recrutement permanent : 4 (dont 2 fonctionnaires en détachement)

recrutement CDD: 11

démission / fin de détachement : 3

fin de CDD : 6

départ en retraite : 9



FORMATION

Afin d'accompagner son personnel dans l'évolution de leur métier, l'agence de l'eau a développé plusieurs axes. Une formation relative à la maîtrise foncière, enjeu important du 10^{ème} programme, a été organisée ainsi que sur l'évaluation de l'empreinte environnementale partagée avec d'autres organismes de la région.

Des formations collectives ont concerné des domaines liés au management et à la communication : sessions sur l'utilisation du nouvel outil de gestion des entretiens annuels individuels, à présent totalement dématérialisés et des démarches de type process com.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a conforté son axe de formation relatif à l'hygiène et à la sécurité avec des formations sur l'éco-conduite et l'utilisation du défibrillateur.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN RETRAIT

Conformément aux directives fixées par le Premier Ministre en matière de réduction des dépenses de fonctionnement de l'administration, le budget 2014 comportait une diminution desdites dépenses de 4%.

Plusieurs choix ont été faits afin de pouvoir remplir cet objectif :

- la rénovation du chauffage avec un objectif de -8% sur la consommation de fluides et électricité
- une rationalisation des déplacements professionnels (impactant les frais de maintenance et de carburant)
- la suppression des imprimantes personnelles, amenant à supprimer les contrats de maintenance associés.

MUTUALISATION

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP), les agences de l'eau ont poursuivi leurs efforts de mutualisation et d'actions coordonnées (gestion des redevances, téléservices, achats, traitement des paies, communication, données sur l'eau, ressources humaines).

PILOTAGE ET CONTRÔLE

QUALITÉ

Dans le cadre de la démarche qualité portée par l'agence de l'eau, un audit de renouvellement de la certification ISO 9001 v.2008 devait être prévu au cours de l'année 2014. Pour accompagner la démarche en cours de réorganisation des services de l'agence, l'agence de l'eau a souhaité adapter les processus qualité existants à cette nouvelle organisation et passer sur un dispositif plus intégré de management des risques, en cohérence avec la version 2015 de la norme ISO 9001.

Un audit de suivi a été réalisé en juin 2014, prolongeant le certificat jusqu'au 20 juin 2015 dans l'attente de cette certification nouvelle.



Les services de l'agence de l'eau ont poursuivi la démarche de contrôle interne comptable et financier, qui entre dans le cadre de la certification des comptes de l'État. Le Conseil d'administration a été régulièrement informé de l'avancement de la démarche dont la finalité sera de faire certifier les comptes de l'établissement avant la fin de son $10^{\rm eme}$ programme d'intervention. Actuellement, plus d'un tiers des risques recensés a fait l'objet d'un plan d'action activé, correspondant à la totalité des risques jugés les plus critiques.

ÉCORESPONSABILITÉ

L'agence de l'eau est engagée pour la deuxième année dans le Plan Administration Exemplaire qui couvre la période 2013-2018. Ce plan engage l'agence de l'eau dans une gestion plus durable des bâtiments, des déplacements moins polluants et une organisation des activités plus économe en ressources naturelles. Les rejets de CO2 liés aux déplacements professionnels ont très nettement diminué (-19%) et se situent très en deçà de l'objectif fixé. Cette évolution s'explique principalement par la diminution du kilométrage réalisé en voiture (-17%) et par le renouvellement du parc automobile (plus de 12 000 kilomètres réalisés en voitures électriques). 38% des marchés passés par l'agence de l'eau contenaient une clause de développement durable.





Claude Gaillard, président du Comité de bassin, à l'occasion de la cérémonie célébrant les 50 ans de la 1^{ère} Loi sur l'eau rassemblant les instances de bassin et le personnel

(+)

Le développement durable comme condition

L'agence de l'eau souhaite promouvoir, à bénéfice équivalent sur la ressource en eau, les projets mettant en œuvre les solutions les moins impactantes pour l'environnement (émission de gaz à effet de serre, consommation des ressources...). Ainsi, chaque projet bénéficiant de plus d'un million d'euros d'aides est dorénavant soumis à une étude d'empreinte environnementale. En 2014, 3 projets aidés par l'agence de l'eau ont ainsi réalisé cette étude.

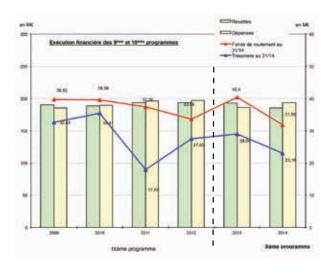


RÉALISATION DU BUDGET 2014

Au cours de l'exercice 2014 dans le domaine des interventions (en dehors des dépenses courantes et de la contribution à l'Onema) l'agence de l'eau a :

- accordé 162,58 millions d'euros d'aides (autorisations d'engagement 2014) ;
- dépensé 150,64 millions d'euros (crédits de paiement 2014 pour tous les programmes confondus y compris les transformations de prêt en subvention);
- dégagé (annulé) 10,05 millions d'euros sur les autorisations d'engagement (tous programmes confondus) ;
- diminué le reste à payer sur les programmes antérieurs de 45,03 millions d'euros.

Le niveau d'exécution des recettes et des dépenses de l'année 2014 est respectivement de 99,5% et de 95,04%.



Exécution financière des 9ème et 10ème programmes

Source : AERM 2014

RESSOURCES 2014

(en millions d'euros)		
Redevances de pollution	Montants	Répartition
Collectivités	78,51	42,35%
Industries	8,54	4,61%
Agriculture	0,06	0,03%
Pollution diffuse	4,30	2,32%
Total redevances de pollution	91,42	49,31%
Modernisation des réseaux de collecte		
Collectivités	50,87	27,44%
Industries	1,76	0,95%
Total redevances de collecte	52,63	28,39%
Redevances de prélèvement		
Collectivités	16,85	9,09%
Industries	10,30	5,55%
Agriculture	0,45	0,24%
Total redevances de prélèvement	27,60	14,89%
Protection du milieu aquatique	0,70	0,38%
TOTAL REDEVANCES	172,35	92,96%
Remboursement des prêts (net des transformations)	11,13	6,00%
Régularisations "transformations des prêts"	0,63	0,34%
Produits financiers et divers	1,30	0,70%
TOTAL RESSOURCES	185,41	100%
Prélèvement sur le fonds de roulement	8,51	
TOTAL RESSOURCES	193,92	

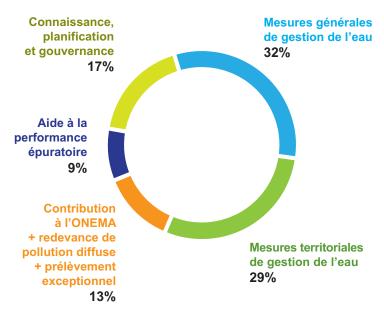
EMPLOIS 2014 (paiements, en millions d'euros)

(palements, en millions d'euros)		
Lutte contre la pollution	Montants	Répartition
Collectivités	64,42	33,22%
Industries	17,37	8,96%
Agriculture	9,72	5,01%
Élimination des déchets	0,70	0,36%
Assistance technique	3,19	1,64%
Primes collectivités	18,22	9,40%
Total lutte contre la pollution	113,62	58,59%
Gestion des milieux		
Restauration et gestion des milieux aquatiques	15,64	8,06%
Eau potable (gestion, protection)	13,33	6,88%
Total gestion des milieux	28,97	14,94%
Conduite et développement des politiques		
Études générales et connaissances	4,65	2,40%
Action internationale	1,16	0,60%
Information, communication	1,59	0,82%
Total conduite et développement des politiques	7,40	3,82%
TOTAL INTERVENTIONS	149,99	77,35%
Dépenses générales de l'établissement	16.91	8.72%
Régularisations liées aux interventions	0.62	0.32%
Régularisations "transformations de prêts"	0,63	0,33%
. regularisations at an initiations de prets	3,30	0,5070
ONEMA* + fraction de reversement de la redevance de pollution diffuse	9,30	4,79%
Prélèvement exceptionnel	16,47	8,49%
TOTAL EMPLOIS	193,92	100%

^{*} ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

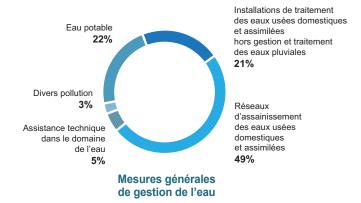
EXÉCUTION DU 10^{ème} PROGRAMME EN 2014

Au cours de l'année 2014, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a engagé 207,19 millions d'euros d'autorisations d'engagement dont 162,58 millions d'euros d'interventions.

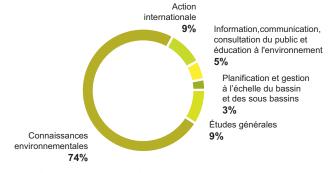


Répartition des autorisations d'engagement pour 2014

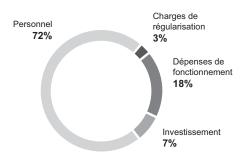
Source : AERM 2014







Connaissance, planification et gouvernance (hors fonctionnement général)



Répartition des dépenses de fonctionnement général Le taux de consommation du contingent des autorisations de programme intervention 2014 est de 91% après décision modificative n°3 du contingent.

A noter qu'il passe à 100% pour les aides à l'industrie et l'eau potable.

S'AGISSANT DES CONTRATS

Les tranches de contrat engagées ont représenté 17,3% (28,09 millions d'euros) des aides engagées au cours de l'exercice 2014 et hors aides à la performance épuratoire. En 2013, ce taux était de 33,6%.

A titre d'exemple,

- 3,13 millions d'euros pour l'agence de service et paiement (ASP) ;
- 1,30 million d'euros pour le chambre d'agriculture de Lorraine :

S'AGISSANT DES AIDES ISOLÉES

Ces aides représentent 98,19 millions d'euros sur le contingent 2014 dont :

- 9,65 millions d'euros pour l'Eurométropole de Strasbourg (dpt 67);
- 3,44 millions d'euros pour Norske Skog Golbey (dpt 88) ;
- 1,65 million d'euros pour Lacto Sérum France (dpt 55) ;

S'agissant des autres opérations, elles représentent 36,3 millions d'euros, dont 18,2 millions d'euros au titre de l'aide à la performance épuratoire.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2014 DES AIDES ACCORDÉES DURANT LES 8ème, 9ème ET 10ème PROGRAMMES

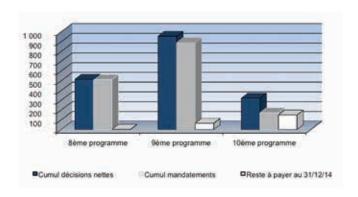
L'année 2014 se caractérise aussi par le paiement et le dégagement des aides attribuées les années précédentes.

Il est à noter que les opérations du 7^{ème} programme sont désormais clôturées.

Pour le 8^{ème} programme, les paiements et les dégagements ont été de 0,02 million d'euros chacun. Le reste à payer s'élève à 2,78 millions d'euros.

Pour le 9^{ème} programme, les paiements et les dégagements sont respectivement de 45,01 millions d'euros et de 7,84 millions d'euros. Le reste à payer s'élève à 65,87 millions d'euros.

Pour le 10^{ème} programme, les paiements et les dégagements sont respectivement de 105,60 millions d'euros et de 2,19 millions d'euros. Le reste à payer s'élève à 146,48 millions d'euros.



Exécution au 31/12/14 des décisions d'aides (en millions d'euros)

Source: AERM 2014

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2013-2018 Tableau de synthèse des indicateurs

		sous-objectif	nom	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Constitution to Standard Sta									
Contraint te State to purplication of production of pro	OUVERNA	NCE, PLANIFICATION, INTERN	ATIONAL						
Controlline		struire les instruments de planificatio	n au titre de la DCE et les décliner à l'échelle locale						
County C	G-1								
1		G-1.1	Respecter les échéances de mise en œuvre du SDAGE-PDM	ino	ino	ino	ino	ino	ino
C-3.1 C-3.	G-1		: de l'eau à l'échelle des bassins versants pour l'élaboration de projets territoriaux						
Match Serial limite wat aptracticate size and development data is development data is development at a few size and so that the design of the size and so that the design of the size and so that is designed to the size and so that is designed to the size and si		G-1.2 A	Nombre de SAGE	т	ю	9	9	6	11
Staniopticary Table and development claris to development clarified claris to development clarifie		G-1.2 B - AERA	Taux de réalisation des plans d'			%08	ND	QN	Q.
Static blance or informer to public		forcer l'aide au développement dans	le domaine de l'eau						
Mette SANCE (miletux aquiatiques, pressions) Mette adression delication make		sibiliser et informer le public							
Mettre a ligiposition du public des données environmentales fiables et dans un détai rissonnable C-3.1 Mettre à disposition du public des données environmentales fiables et dans un détai rissonnable C-3.1 Mettre à disposition du public des devices environmentales dans un détai d'un mois Mettre en cauve une surveillance de la qualité des seux adaptions en lighe des connées de voironnes en lighe des connées en ligh	ONNAISS/	NCE (milieux aquatiques, pres	sions)						
C-11 Monttre à déposition du public des dominées environmentaleiles fablées et compréhensables concernant la qualité des étaux C-12 Monttre à déposition du public des dominées environmentaleiles faut set déposition du public des dominées environmentales de la deminée de mise en righes dépositées sur le portail de bassin certain de la dominée se environmentales dans un déau de la dominée se environmentales dans un déau de la douir mois moitre de la dominée se environmentales dans un déau de la dominée se environmentales dans un déau de la dominée de saux adaptée aux besoins du truts Scholand Décèdeur d'Andréa pour les eaux 2016-2021 Sissuance de la pourne commissance des profévements des une des variellemes (et le ponne commissance des profévements des une des variellemes de la commissance des profévements des directs de la commissance des profévements des directs politaires dura le mileu matureil constituit de la commissance des profévements de la commissance des profévements des directs proférents mensured formation de la qualité de l'empart des directs prévents de la qualité de l'empart de pours de la qualité de l'empart de la commissance de programmes spécifiques (nombre des directs) Singer directs de la qualité de l'empart de l'e		re à disposition du public des donné	es environnementales fiables et dans un délai raisonnable						
C-12 Répondre aux cheractes de formése son formation de bassin C-12 Répondre aux cheractes de formése son formation de bassin C-12 Répondre aux cheractes de formése son formation de bassin C-12 Répondre aux cheractes de la commentant de la comme	C-1		s données environnementales fiables et compréhensibles concernant la qualité des eaux						
C-12 Répondrée aux éennandes de nonnées environneentales dans un délai d'un mois metre en cauve une surveillance de la qualité des eaux épagée aux les controls de la courte de la qualité de seux des sinéries du futur étable de la courte des rejets polluants deris le milieu naturel de la courte de la c		C-1.1	Date de mise en ligne des données sur le portail de bassin	21/10/13	30/09/14	N/60/0E >	N/60/0E >	N/60/0E >	N/60/0E >
Motitor en couvre une survaillance de la qualité des eaux adaptée aux besoins du futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2015-2021 C-2.1 Thus de Sarior ét directe en couvre de la courvillance (FCS) pour Tannée N.2 S'assaurer de la bonne connaissance des prélèvements deux et des rejets polluants dans le milleu naturel C-3.1 Thus de Sarior de la point countaissance des prélèvements deux et des rejets polluants dans le milleu naturel C-3.2 Thus de point countaissance des prélèvements deux et des rejets polluants dans le milleu naturel C-3.2 Thus de point countaissance des polluants dans le milleu naturel C-3.2 Thus de point countaissance des polluants dans le milleu naturel C-3.2 Thus de point countaissance des polluants dans le milleu naturel C-3.2 Thus de point countaissance des polluants dans le milleu naturel C-3.2 Thus de point countaissance des polluants dans le milleu naturel C-3.2 Thus de point countaissance des polluants dans le milleu naturel C-3.2 Thus de point countaissance des rejets polluants dans le milleu naturel C-3.2 Thus de point countaissance des polluants dans le milleu naturel C-3.2 Thus de point countaissance des rejets polluants dans le milleu naturel C-3.2 Thus de point de point de point de la countais de l'autre des l'autre des pollutions d'autre d'action (nombre cumulé) 4.7 4.7 6.1 7.1 81 P-1.1 Privêper le préserver les roues humides de l'autre par les pollutions d'action (nombre cumulé) 2.0 2.	C-1.		nées environnementales dans un délai d'un mois						
Thur we stations du desaut de controlle de survaillance (PCS) pour les eaux 19% 19% 19% indicateur de controlle		re en œuvre une surveillance de la qua		Eaux 2016-202	п				
Stassurer de la bonne connaissance des prélèvements d'au et des rejets polltants dans le milleu naturel C-3.1 Sassurer de la bonne connaissance des prélèvements de unite de l'europe des prélèvements de unite au maturel C-3.2 Sassurer de la bonne connaissance des prélèvements de mesures C-3.2 Pars de points de prélèvements de mesures C-3.1 Part de points de prélèvements de mesures C-3.2 Part d'établèssements industriels mesurant leurs rejets polltants C-3.1 Part de points de prélèvements de mesure avant leurs rejets polltants C-3.1 Part d'établèssements industriels mesurant leurs rejets polltants C-3.1 Part d'établèssements industriels mesurant leurs rejets polltants C-3.1 Part d'établèssements industriels mesurent leurs rejets polltants C-3.1 Part d'établèssements industriels mesurent leurs rejets polltants des feutes générales C-3.1 Part d'établèssements industriels mesures que ceuve chaque année (nombre d'étables) D-1.2 Prévenir la dégradation de la qualité de l'euro part les polltations d'étables D-1.2 Prévenir la dégradation de la qualité de l'euro part les polltations d'étables D-1.2 Prévenir la dégradation de la qualité de l'euro part les polltations d'étables D-1.2 Prévenir la dégradation de la qualité de l'euro part les polltations d'étables D-1.2 Prévenir les dégradations des cones humides D-2.1 Prévenir les dégradations des cones humides (esteure évalueres à polltations) D-2.1 Prévenir les dégradations des cones humides (estables » l'étables d'étables d'établ		C-2.1	Taux de stations du réseau de contrôle de surveillance (RCS) pour les eaux superficielles, en bon état ou en très bon état écologique, pour l'année N-2	19%	19%	.=	ndicateur de	contexte	
Inse gauipées d'instruments de mesures 73,20% 77,36% 78% 82% 86% Inilieu naturel ieles mesurent leurs rejets polluants 14% 16% 21% 24% 27% 27% avvre chaque année (nombre d'études) oui 2 3 3 3 3 3 3 and a ctréduire ces pollutions attorne eau potable gramme d'action (nombre cumulé) 86 86 55 60 65 ingine agricole et réduire ces pollutions 2020 950 2500 3000 3500 nombre d'ouvrages/an) 276,50 308 600 700 750 nombre d'ouvrages/an) 25 62 50 60 70 70 indine agricole et réduire ces pollutions 25 62 50 60 70 70 indine d'ouvrages/an) 25 62 50 60 70 indine d'ouvrages/an) 25 62 50 60 70 70 indine detre d'ouvrages/an) 25 62 50 60 70 70 indine detre d'ouvrages/an) 25 62 50 60 70 70 indine detre d'ouvrages/an) 25 62 50 60 70 70 indine detre d'ouvrages/an) 25 62 50 60 70 70 indine detre d'ouvrages/an) 25 62 50 60 70 70 indine detre d'ouvrages/an) 25 62 50 60 70 70 indine detre d'ouvrages/an) 25 62 50 60 70 70 indine detre d'ouvrages/an) 25 62 50 60 70 70 indine detre d'ouvrages/an) 25 62 50 60 70 70 indine detre d'ouvrages/an) 25 62 50 60 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70		surer de la bonne connaissance des	prélèvements d'eau et des rejets polluants dans le milieu naturel						
rick of unibe of divinitions of mesures 73,20% 77,36% 78% 82% 86% nilleu naturel 14% 16% 21% 24% 27% set mesurant leurs rejets polluants 0ui 2 3 3 3 suvre chaque année (nombre d'études) 0ui 2 3 3 3 et réduire ces pollutions 47 47 61 71 81 agro-environnementales (MAE) ou programmes spécifiques (rb cumulé) 86 86 55 60 65 rigine agricole et réduire ces pollutions 2020 950 2500 3000 3500 ues (ha/an) 25 62 50 60 70 70 relat 70 70 70 70 70 70	C-3.		nce des prélèvements d'eau						
inition naturel 14% 16% 21% 24% 27% euvre chaque année (nombre d'études) oui 2 3 3 3 3 et réduire ces pollutions 47 47 47 61 71 81 gramme d'action (nombre cumulé) 86 86 86 55 60 65 rigine agricole et réduire ces pollutions 2020 950 250 60 750 ques (ha/an) 276,50 308 600 700 750 nombre d'ouvrages/an) 25 62 50 60 70 rélett ND ND ND ND ND rélett 240/450 140/450 150/500 170/550		C-3.1		73,20%	77,36%	78%	82%	%98	%06
iels mesurant leurs rejets polluants 14% 16% 21% 24% 27% euvre chaque année (nombre d'études) oui 2 3 3 3 et réduire ces pollutions atréduire ces pollutions 47 47 61 71 81 agro-environnementales (MAE) ou programmes spécifiques (rb cumulé) 86 86 86 55 60 65 rigine agricole et réduire ces pollutions 2020 950 2500 3000 3500 ues (ha/an) 2020 950 250 70 70 70 eur restaurés (km/an) 276,50 308 600 70 70 70 cicles » liste 2 ND ND ND ND ND ND ND AD	C-3.		nce des rejets polluants dans le milieu naturel						
et réduire ces pollutions agro-environnementales (MAE) ou programmes spécifiques (rb cumulé) 86 86 55 60 65 irigine agricole et réduire ces pollutions 2020 950 2500 3000 3500 2020 950 2500 3000 750 roles » liste 2 ND ND ND ND ND ND ND ND 140/321 679/158 140/450 150/500 170/550 les et réduire ces pollutions		C-3.2	Taux d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants	14%	16%	21%	24%	27%	30%
et réduire ces pollutions oui 2 3 3 3 et réduire ces pollutions et réduire ces pollutions 47 47 61 71 81 agro-environnementales (MAE) ou programmes spécifiques (rib cumulé) 86 86 86 55 60 65 agro-environnementales (MAE) ou programmes spécifiques (rib cumulé) 86 86 86 86 85 60 65 rigine agricole et réduire ces pollutions 2020 950 250 3000 3500 ricine agricole et réduire ces pollutions 276,50 308 600 700 750 ceux restaurés (km/an) 25 62 50 60 70 70 riches » liste 2 ND ND ND ND ND AD état cetat 44/450 150/500 170/550 les et réduire ces pollutions 140/321 679/158 140/450 170/550 170/550		struire un système de pilotage intern	e des études générales						
et réduire ces pollutions 47 47 61 71 81 agro-environnementales (MAE) ou programmes spécifiques (rib cumulé) 86 86 55 60 65 rigine agricole et réduire ces pollutions 2020 950 2500 3000 3500 ues (ha/an) 2020 950 2500 3000 3500 nombre d'ouvrages/an) 276,50 308 60 70 70 rétat ND ND ND ND ND ND ND rétat cquises en ha) 140/321 679/158 140/450 150/500 170/550		C-4.1 - AERM	Études générales mises en œuvre chaque année (nombre d'études)	ino	2	3	က	8	က
Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions diffuses et réduire ces pollutions diffuses et réduire ces pollutions en au destinées à l'alimentation en au potable 47 47 61 71 81 P-1.1A Captages pioritaires avec programme d'action (nombre cumulé) 47 47 61 71 81 P-1.1B Captages bioritaires avec programme d'action (nombre cumulé) 86 86 86 55 60 65 P-1.1B Captages bioritaires avec programme d'action (nombre cumulé) 86 86 86 85 60 65 P-1.1B MAE ou programmes spécifiques (fa/an) AME ou programmes spécifiques (fa/an) 2020 950 2500 950 2500 950 P-2.1A MAE ou programmes spécifiques (fa/an) MAE ou programmes spécifiques (fa/an) 276,50 950 250 300 3500 P-2.1A Habitat: linéaire des constitues des constitues des constitues des constitues (constitue volume de Journale set réduire ces pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions 25 62 50 60 70 70 P-2.1A	LOTAGE E	T MISE EN ŒUVRE DES POLIT	IQUES D'INTERVENTION						
P-1.1 Proféger et présenver les ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable 4.7 4.7 4.7 4.7 8.1 8.1 8.1 8.2 9.1.1A 8.1 7.1 8.1 8.1 8.2 8.6 8.5 6.0 6.5 9.5		renir la dégradation de la qualité de l'	eau par les pollutions diffuses et réduire ces pollutions						
P-1.1A Captages prioritaires avec programme d'action (nombre cumulé) 47 47 61 81 81 P-1.1B Captages béréficiant de mesures agro-environnementales (MAE) ou programmes spécifiques (rb cumulé) 86 86 85 60 65 P-1.1B P-1.1B Captages béréficiant de mesures agro-environnementales (MAE) ou programmes spécifiques (rba/an) ABE ou programmes spécifiques (rba/an) 2020 950 2500 3000 3500 P-2.1A MAE ou programmes spécifiques (rba/an) Restaurer la continuité écologique et présenver les zones humides ABPIRTAT : linéaire des cours d'eau restaurés (km/an) 276,50 308 600 700 750 P-2.1A Habitat : linéaire des cours d'eau restaurés (km/an) 276,50 308 600 700 700 700 P-2.1B Continuité écologique voles cours d'eau restaurés les restaures » liste 2 Continuité de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions 140/321 679/158 140/450 170/159 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70	P-1.		ces en eau destinées à l'alimentation en eau potable						
P-1.1B Captages bénéficiant de mesures agro-environnementales (MAE) ou programmes spécifiques (rba/ar) MAE ou programmes spécifiques (rba/ar) MAE ou programmes spécifiques (rba/ar) S2020 950 2500 3500 3500 P-2.1 Présenver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques Amélior de l'ouvrages/an) 2020 950 2500 3000 3500 P-2.1 Présenver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques P-2.1 Paintat: inéaire des cours d'eau restaurés (km/an) 276,50 308 600 700 750 P-2.1B Continuité écologique totale (nombre d'ouvrages/an) ND <		P-1.1A	Captages prioritaires avec programme d'action (nombre cumulé)	47	47	61	71	81	91
P-1.2 Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine agricole et réduire ces pollutions d'avan) 2020 950 2500 3500 3500 Restaurer la continuité écologique et préserver les zones humides P-2.1 Préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques P-2.1 Préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques 276,50 308 600 700 750 P-2.1 Préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques P-2.1 Préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques Continuité écologique totale (nombre d'ouvrages/an) 276,50 308 600 700 750 P-2.1 Préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques et « restaurer » leur état Continuité écologique vobstacles » liste 2 ND ND ND ND ND P-2.1 Prévenir les dégradations des zones humides et « restaurer » leur état P-2.2 Prévenir les dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau qualité de l'eau par les pollutions Prévenir les dégradation de la qualité de l'eau qualité de l'eau par les pollutions		P-1.1B	Captages bénéficiant de mesures agro-environnementales (MAE) ou programmes spécifiques (nb cumulé)	98	98	22	09	65	20
P-1.2 MAE ou programmes spécifiques (ha/an) 2020 950 2500 3500	P-1		ilité de l'eau par les pollutions d'origine agricole et réduire ces pollutions						
Restaurer a continuité écologique et préserver les zones humides P-2.1 Préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques P-2.14 Habitat: linéaire des cours d'eau restaurés (km/an) 276,50 308 600 700 750 P-2.18 P-2.18 Continuité écologique « obstacles » liste 2 ND ND ND ND ND P-2.1C Continuité écologique « obstacles » liste 2 ND ND ND ND ND P-2.1C Continuité écologique « obstacles » liste 2 ND ND ND ND ND P-2.1C Zones humides et restaurre » leur état A 20/321 679/158 140/450 150/1500 170/1550 Prévenir les dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions		P-1.2	MAE ou programmes spécifiques (ha/an)	2020	950	2500	3000	3500	4000
P-2.1 Présenver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques P-2.1A Habitat : linéaire des cours d'eau restaurés (km/an) 276,50 308 600 700 750 P-2.1B Continuité écologique vobstacles » liste 2 ND ND ND ND ND ND ND P-2.2 Prévenir les dégradations des zones humides (restaurées/acquises en ha) Zones humides (restaurées/acquises en ha) 140/321 679/158 140/450 150/500 170/550 Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions 140/321 679/158 140/450 150/500 170/550		taurer la continuité écologique et pré	server les zones humides						
P-2.14 Pabliat : linéaire des cours d'eau restaurés (km/an) Z76,50 308 600 750 750 P-2.18 Continuité écologique totale (nombre d'ouvrages/an) 25 62 50 60 70 70 P-2.2 Prévenir les dégradations des zones humides et « restaurer » leur état ND ND ND ND ND ND Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions 140/321 679/158 140/450 170/550 170/550	P-2.		écosystèmes aquatiques						
P-2.1B P-2.1B Continuité écologique totale (nombre d'ouvrages/an) 25 62 62 50 70 <td></td> <td>P-2.1A</td> <td>Habitat : linéaire des cours d'eau restaurés (km/an)</td> <td>276,50</td> <td>308</td> <td>009</td> <td>700</td> <td>750</td> <td>006</td>		P-2.1A	Habitat : linéaire des cours d'eau restaurés (km/an)	276,50	308	009	700	750	006
P-2.1C Prévenir les dégradations des zones humides (restaurrées/acquirses en ha) Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions In Districté (propriée à liste 2) ND ND ND ND Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions		P-2.1B	Continuité écologique totale (nombre d'ouvrages/an)	25	62	20	09	20	100
P-2.2 Prévenir les dégradations des zones humides et « restaurer » leur état Prévenir les dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions Prévenir les dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions Prévenir les dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions		P-2.1C	Continuité écologique « obstacles » liste 2	QN	ND	Q.	ND	Q.	9
P-2.2 Zones humides (restaurées/acquises en ha) 140/321 679/158 140/450 150/500 170/550 Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions	P-2.		nes humides et « restaurer » leur état						
		P-2.2	Zones humides (restaurées/acquises en ha)	140/321	679/158	140/450	150/500	170/550	200/600
		renir la dégradation de la qualité de l'	eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions						

		P-3.1A	Eaux résiduaires urbaines (ERU) (nombre de stations d'épuration)	0	0	1	0	0	0
		P-3.1B	Solidarité urbain-rural (SUR) (en M€/an)	10,21	14,64	17,06	16,55	15,84	15,37
		P-3.1C	Assainissement non collectif (ANC) (nombre d'installations)	348	487	750	1000	1500	2000
	P-3.2 Prévenir la déç	gradation de la qual	Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine industrielle et réduire ces pollutions						
		P-3.2	Demande chimique en oxygène (ratio N-1/N-2)	0,974	0,867	< 1	<1	< 1	< 1
	P-3.3 Réduire et élin	niner les rejets, émi	Réduire et éliminer les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses vers l'eau et les milieux aquatiques						
		P-3.3A	Toxiques (substances dangereuses prioritaires) (en kg)	160	1710	1200	ND	ND	ND
		P-3.3B	Évolution des ventes de produits phytosanitaires			indicateur de contexte	e contexte		
P-4	Protéger les eaux côtières et les milieux littoraux	res et les milieux lit	ttoraux						
		P-4.1	Contrat littoral						
		P-4.2	Port						
		P-4.3	Vulnérabilité						
P-5	Promouvoir une gestion	n quantitative dural	Promouvoir une gestion quantitative durable de la ressource en eau						
		P-5.1	Prélèvements			indicateur de contexte	e contexte		
		P-5.2	Nombre d'organismes uniques ayant bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau						
REDE	REDEVANCES								
R-1	Assurer les recettes de rede	evances dans le respe	Assurer les recettes de redevances dans le respect des prévisions annuelles de recettes de chaque agence de l'eau et des plafonds annuels fixés dans la Loi de finances	oi de finances					
		R-1.1	Taux de réalisation des recettes de redevances	101%	%66	100%	100%	100%	100%
		R-1.2	Recettes de redevances sous plafond (en M€)	168,18	162,93	158,70	157,03	155,35	154,13
R-2	Assurer la perception de	es redevances dan	Assurer la perception des redevances dans le respect des textes et du principe d'égalité de traitement des redevables						
		R-2.1	Taux de redevances contrôlées	13%	24%	18%	18%	18%	18%
		R-2.2	Taux de redevables contrôlés	7,7%	10,44%	%9	%9	%9	%9
		R-2.3	Somme des redressements effectués dans l'année						
PILOT	TAGE DE L'ÉTABLISSEN	MENT ET FONC	PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT ET FONCTIONS TRANSVERSES						
F.1	Appliquer une politique	des ressources hu	Appliquer une politique des ressources humaines responsable et adaptée aux besoins des agences de l'eau						
		F-1.1	Prise en compte des risques psychosociaux	ino	ino	ino	ino	oui	oni
		F-1.2 - AERM	Taux de mobilité interne	%9	2%	3%	3%	2%	2%
F-2	Garantir par des disposi	itifs de contrôle in	Garantir par des dispositifs de contrôle interne un mécanisme porteur d'efficience de l'action publique						
	F-2.1 Consolider une	Consolider une démarche qualité structurante	Structurante						
		F-2.1	Renouvellement de la certification qualité	suivi	suivi	suivi	suivi	renouvellement	suivi
	F-2.2 Mettre en place	ce un dispositif de co	Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et financier opérationnel et efficace						
		F-2.2	Contrôle interne comptable et financier	mis en place	rapport	rapport	rapport	rapport	rapport
F-3	Piloter, anticiper et assu	urer un équilibre er	Piloter, anticiper et assurer un équilibre entre les recettes et les dépenses tout au long du programme						
		F-3.1	Niveau du fonds de roulement en mois de dépenses décaissables	2,6	1,97	1,71	1,21	1,13	1
F.4	Renforcer l'efficience de	e l'action publique	Renforcer l'efficience de l'action publique par une meilleure productivité et une plus grande maîtrise des dépenses publiques						
		F-4.1	Évolution du niveau des dépenses de fonctionnement (NIN-1)	- 7%	- 4%	- 4%	ND	ND	ND
		F-4.2	Effectif de l'agence de l'eau en ETP au 3L/12 []: Sous réserve des notifications de platonds d'emplois	195,73	191,9	[189]	ND	ND	ND
F-5	Poursuivre une démarch	he d'exemplarité e	Poursuivre une démarche d'exemplarité et d'éco-responsabilité de l'agence de l'eau						
	F-5.1 Contribuer à la	a modernisation des	Contribuer à la modernisation des pratiques de l'État via la dématérialisation						
		F-5.1	Télédéclaration des redevances	38,1%	40,68%	42%	45%	47%	20%
	F-5.2 Assurer un fon	nctionnement éco-re	Assurer un fonctionnement éco-responsable de l'agence de l'eau						
		F-5.2A - AERM	CO ₂ bâtiment (émissions en t)	285	231	211	205	201	197
		F-5.2B - AERM	CO ₂ déplacements professionnels (émissions en t)	120	97	134	127	121	115



La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux : le district Rhin (9 pays concernés) et le district Meuse (4 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants sur 3 régions, 8 départements et 3 277 communes.

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles mettent en œuvre dans chaque grand bassin hydrographique les objectifs et les dispositions des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE et SAGE), en favorisant une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques (article L213-8-1 code de l'environnement).

Au sein des comités de bassin, dont les agences de l'eau assurent le secrétariat, s'exerce le débat participatif et décentralisé entre les parties prenantes représentant les divers intérêts issus de la gestion et de la protection des ressources en eau (économiques, écologiques, sociaux, sanitaires, patrimoniaux...) dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau du bassin versant.





Agence de l'eau Rhin-Meuse Rozérieulles - BP 30019 57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85 agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr



